

N° 16 – 27 AOÛT 2026
2026

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 1002 à 1044) :	

vendredi 31 juillet 2026	
SENONNES-POUANCÉ.	1
samedi 1^{er} août 2026	
POMPADOUR.	2
SAINT-MALO.	3
dimanche 2 août 2026	
DINAN.	4
QUESTEMBERT.	4
ROYAN-LA PALMYRE.	5

lundi 3 août 2026	
DINAN.	6
GRAMAT.	7
ROCHEFORT-SUR-LOIRE.	7
vendredi 7 août 2026	
DIEPPE.	8
samedi 8 août 2026	
SILLÉ-LE-GUILLAUME.	11
dimanche 9 août 2026	
LIGNIÈRES.	12
POMPADOUR.	13
mardi 11 août 2026	
VITTEL.	14

Index des chevaux cités dans ce numéro	17
--	----

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal : août 2026
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mise à jour le 28 juillet 2026)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
M. David CATALAO DA CUNHA	Tiago José MARTINS NOVAIS	Non-paiement factures de frais de pension
M. Abdulghani AL-ABDULGHANI	Jockey Club Español	Non-paiement factures de frais de pension
M. Philippe SIMIAN	Guillaume HEURTAULT	Non-paiement factures de frais de pension
Abdulatif AL-EMADI	STE ENT Thomas FOURCY	Non-paiement factures de frais de pension
Abdullah Mohammed AL ATTIYAH	STE ENT Thomas FOURCY	Non-paiement factures de frais de pension
Philippe GONÇALVES-DIAS	Jérémy DA SILVA	Non-paiement factures de frais de pension
Damien LECROQ	STE ENT Ludovic GADBIN	Non-paiement factures de frais de pension
Oliver MATKOVIC	Stéphane CERULIS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicolas LEMEUNIER	STE ENT Mathieu BRASME	Non-paiement factures de frais de pension
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de fais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de fais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

VICHY- 22 JUILLET 2026 - GRAND PRIX DE VICHY

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome de VICHY :

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Pierre-Charles BOUDOT (CASAPUEBLO) en ses explications l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne jusqu'au signal prévu à cet effet, ce dernier ayant la corde 1 s'est décalé vers l'extérieur après environ 80 mètres de course pour venir prendre le dos de la pouliche MISS OF CHANGE, obligeant le jockey Antonio ORANI à se décaler très sensiblement, et par contre coup obliger le jockey Dorian PROVOST à reprendre la jument EUBOA.

La procédure d'appel :

Saisis de courriers adressés par voie électronique en date du 23 juillet 2026 confirmés par courrier recommandé reçu le 29 juillet 2026 du jockey Pierre-Charles BOUDOT interjetant appel de la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours ;

Après avoir dûment appelé les jockeys Pierre-Charles BOUDOT, Antonio ORANI, Dorian PROVOST et Mickaël BARZALONA, à se présenter à la réunion fixée le 31 juillet 2026 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté leur non-présentation, l'appelant étant cependant représenté par son agent ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, notamment des vues du film de contrôle à disposition, des explications écrites et sous format vidéo de l'appelant, des déclarations de son représentant et des explications reçues des jockeys Antonio ORANI et Dorian PROVOST ;

Après avoir proposé au représentant du jockey Pierre-Charles BOUDOT de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Sur le fond ;

Les explications écrites reçues en appel :

Vu le courrier d'appel du jockey Pierre-Charles BOUDOT, adressé en date du 23 juillet 2026, mentionnant notamment :

- qu'il estime la sanction prise surprenante ;
- que le très léger mouvement de son partenaire vers l'extérieur n'est pas à l'origine du décalage de WOODCHUCK, dont le jockey tient la tête vers la gauche depuis la sortie des stalles, et encore moins du fait que Dorian PROVOST doit soi-disant reprendre sa partenaire sous la pression évidente du concurrent à son extérieur ;
- ces très légers mouvements, pendant les 100 premiers mètres de la course, sont sans incidence sur le classement à l'arrivée et s'expliquent principalement par les attitudes et décisions de ses adversaires à son extérieur et sont un fait de course ;

- que la sanction est injustifiée et particulièrement sévère au regard du déroulement de toutes les courses de la réunion, au moins 20 chevaux ayant effectué un déport de plus de 2 places dans les 100 premiers mètres de la course sans sanctions ou observations à leurs jockeys ;

Vu les explications écrites du jockey Dorian PROVOST, reçues en date du 28 juillet 2026, mentionnant notamment :

- que lors de cette épreuve, il s'est retrouvé contraint à voyager seul à l'intérieur d'une course en file indienne suite à un mouvement dès le départ ;
- qu'il n'a ressenti aucune pression venant de l'intérieur et que ce n'est pas pour autant qu'il n'a pas été gêné, montant la pouliche EUBOA avec le numéro 4 dans les boîtes de départ ;
- qu'il a malheureusement subi la pression dès la sortie des stalles de départ du cheval ZAYDANN qui partait avec le numéro 5 à la corde et ceci pendant 200 mètres, l'obligeant à fortement reprendre au moment où les chevaux de l'intérieur prenaient leurs places respectives ;
- que WOODCHUCK avec le 2 à la corde était en train d'être repris pour le monter derrière CASAPUEBLO s'élançant avec le 1 dans les stalles, au moment où sa pouliche EUBOA est légèrement rentrée en contact avec ses hanches, suite à la pression de ZAYDANN en dehors de lui ;
- que ceci a naturellement tendu WOODCHUCK, étant habitué à être monté en retrait ;
- que son ressenti en tant que jockey et acteur de cette course est que le cheval ZAYDANN monté par M. Mickaël BARZALONA ne leur a pas laissé la marge suffisante pour que les jockeys à son intérieur aient le temps de prendre leur place, ce qui a créé un léger mouvement ;

Vu les explications écrites du jockey Antonio ORANI, reçues en date du 28 juillet 2026, mentionnant notamment :

- qu'à la sortie des stalles, il avait décidé de prendre le sillage de CASAPUEBLO, et il a repris son partenaire pour le faire ;
- qu'il s'est rangé derrière lui sans subir de gêne de la part de Pierre-Charles BOUDOT et ce mouvement s'est fait naturellement ;
- que les Commissaires de courses ne l'ont pas interrogé sur le départ et le communiqué mentionne une gêne subie par EUBOA de sa part alors qu'il lui semble que c'est l'extérieur qui s'est rapproché d'eux ;

Les déclarations en séance :

Le représentant du jockey Pierre-Charles BOUDOT a indiqué :

- que le GRAND PRIX DE VICHY était une course à cinq partants seulement ;
- qu'il ne voit aucune gêne évidente ;
- que quelles que soient les vues, il ne voit pas de jockey qui reprend sa monture en raison d'une pression exercée par un autre ;
- que les concurrents se rangent de manière régulière ;
- que jusqu'au drapeau à damiers, les jockeys sont censés conserver strictement leur ligne et que le mot « strictement » présent dans le Code des Courses au Galop est difficile à appréhender, car tous les concurrents bougent un peu ;
- que même la partenaire du jockey Théo BACHELOT se déplace de plus d'une place après le départ et que le jockey Pierre-Charles BOUDOT déplace son partenaire d'une demi-place ou d'une place ;
- qu'en regardant le jockey Antonio ORANI, dès le départ, on voit que son cheval se défend avec sa tête vers la gauche, ce qui amplifie l'image du mouvement du jockey Pierre-Charles BOUDOT ;
- que le vrai souci est que deux jockeys se « chamaillent » depuis le début : Mickaël BARZALONA veut que Dorian PROVOST se range, mais ce dernier ne veut pas, ce qui constitue le point de départ du souci ;
- que le jockey Antonio ORANI veut reprendre son partenaire et se mettre derrière Pierre-

Charles BOUDOT, ce qu'il dit et qu'il ne met pas en cause Pierre-Charles BOUDOT ;

- que le jockey Dorian PROVOST affirme que le problème vient de son extérieur ;
- qu'il reconnaît que Pierre-Charles BOUDOT n'a pas strictement gardé sa ligne, mais aucun des jockeys en réalité n'a respecté sa ligne, bien que le communiqué présente l'appelant comme doublement responsable ;
- que le communiqué ne représente pas ce qu'il voit de la course et ce qu'il a ressenti ;
- que le jockey Pierre-Charles BOUDOT a été très surpris d'être sanctionné de deux jours d'interdiction de monter ;
- que le problème vient de deux autres chevaux qui se « chamaillent » toute la ligne droite ;
- que les Commissaires, s'agissant des problèmes au départ, ont trois options :
 - léger problème : ne rien faire ;
 - problème « entre-deux » : mettre des observations ;
 - gêne : infliger une sanction ;
- qu'il considère que le jockey Pierre-Charles BOUDOT ne gêne personne en l'espèce ;

Durant la séance, une vidéo du jockey Pierre-Charles BOUDOT a été diffusée durant laquelle ledit jockey formule les observations suivantes :

- qu'il est surpris de la sanction ;
- que c'est un mouvement très léger ne donnant lieu à aucune gêne ;
- qu'aucun jockey ne conserve strictement sa ligne dans les 200 premiers mètres ;
- que les deux chevaux les plus à l'extérieur se mettaient la pression ;
- que le peloton s'est formé de manière naturelle ;
- que le Délégué des Commissaires ce jour-là aurait dit, devant deux Commissaires de courses, que ce mouvement méritait un jour d'interdiction de monter, mais comme c'était une course de catégorie Groupe, cela devait être doublé ;

L'agent du jockey Pierre-Charles BOUDOT indique être étonné, car dans le guide des sanctions il n'y a pas de sanction doublée dans les courses de catégorie Groupe pour les problèmes au départ ;

L'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à la question du Président de séance en ce sens ;

Motivations de la décision des Commissaires de France Galop statuant en appel :

Vu les dispositions de l'article 157, 165 et 166 du Code des Courses au Galop et des articles 230 et suivants ;

L'examen des vues à disposition ne permet pas de remettre en cause la décision des Commissaires de courses, qui ont auditionné le jockey sur place, ni de caractériser une absence de faute avérée de l'appelant, puisque les vues en question permettent de constater :

- que le jockey Pierre-Charles BOUDOT est sorti des stalles de départ depuis la stalle correspondant au numéro 1 à la corde ;
- qu'il avait décidé de se ranger derrière une concurrente dès les 80 premiers mètres après le départ, en se déportant de la corde vers sa gauche, ce qui est avéré et non contesté, son représentant évoquant un décalage d'une demi-position à une position environ ;
- qu'en effectuant ce choix tactique avant le signal permettant de changer de ligne, mais aussi sans se soucier de la présence de ses concurrents, il avait contraint les jockeys Antonio ORANI et Dorian PROVOST à reprendre leurs chevaux pour le laisser passer et assurer la sécurité des concurrents quand bien même un très léger décalage avait également eu lieu depuis l'extérieur, mais minime, et sans qu'il ne puisse être considéré comme étant à l'origine des mouvements visibles sur le film ;
- qu'il avait effectivement été celui qui avait entraîné un mouvement dans le peloton en choisissant ainsi sa place ;
- que Pierre-Charles BOUDOT, en décidant de se décaler vers sa gauche, n'avait pas fait

le nécessaire pour rester sur une trajectoire hors de reproche, se retrouvant dans le dos de Théo BACHELOT, qui était au préalable à son extérieur ;

- que ce mouvement avait perturbé Antonio ORANI qui avait dû reprendre et se ranger derrière lui, puis, par répercussion le jockey Dorian PROVOST, qui avait dû faire preuve de vigilance quand bien même il mentionne le comportement du cheval à son extérieur ;
- que sa responsabilité personnelle dans les mouvements intervenus à ce moment du parcours est donc suffisamment caractérisée et qu'il avait décidé de privilégier sa tactique de course et son positionnement, au respect d'une trajectoire régulière et sans incidence sur le positionnement de ses concurrents, qui avaient subi son choix personnel ;

Pour l'ensemble de ces descriptions et justifications il y a lieu :

- de maintenir la décision des Commissaires de courses de sanctionner le jockey Pierre-Charles BOUDOT par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, cette décision étant adaptée aux sanctions pour des infractions ayant des conséquences sur les gênes après le départ et étant suffisamment motivée ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir la décision des Commissaires de courses de sanctionner le jockey Pierre-Charles BOUDOT par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

Paris, le 31 juillet 2026

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. P-Y. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Rappel des faits en date et du rapport émanant de la Commission médicale :

La Commission médicale, en présence du médecin conseil de France Galop qui n'a pas participé au délibéré, s'est réunie pour examiner le dossier de M. Maël LE CALLONEC, dont l'analyse du prélèvement biologique effectué le **5 avril 2026** sur l'hippodrome de TARBES a révélé la présence d'une substance prohibée par le Code des Courses au Galop et classée comme stupéfiant :

KETAMINE et ses métabolites (Norketamine, Dehydro-Norketamine)

Le 30 avril 2026, la Commission médicale a envoyé à M. Maël LE CALLONEC un courrier l'informant, d'une part, du résultat de son prélèvement biologique effectué le 5 avril 2026 et, d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir avant le 15 mai 2026 des explications quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs qu'il avait la possibilité de demander dans ce même délai une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Dans ce même courrier, le médecin conseil de France Galop a informé M. Maël LE CALLONEC qu'il a, conformément au Code des Courses, pris immédiatement une mesure conservatoire à son encontre, visant à protéger sa santé en lui interdisant de monter en course jusqu'à l'audience de la prochaine Commission médicale de France Galop ;

Le 11 mai 2026, M. Maël LE CALLONEC a envoyé un courriel au Service médical de France Galop dans lequel il indique ne pas expliquer la présence de cette substance dans son prélèvement biologique, nier formellement en avoir consommé et indiquer procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

L'analyse de la seconde partie de l'échantillon par le laboratoire Quantilab a confirmé la présence de KETAMINE et de ses métabolites en date du 30 juin 2026 ;

Le 21 juillet 2026, la Commission médicale s'est réunie afin d'examiner le dossier de M. LE CALLONEC ;

Après l'avoir entendu, la Commission médicale a décidé de maintenir la contre-indication médicale à la monte en course jusqu'à ce que les conditions suivantes soient remplies :

- réalisation d'une visite de non-contre-indication médicale à la monte en course, auprès d'un médecin agréé par France Galop qui sera désigné par la Commission médicale ;
- réalisation d'un prélèvement biologique urinaire à la recherche de substances prohibées par le Code des Courses dont le résultat devra s'avérer négatif ;
- porter son poids minimal de monte à 53 kilogrammes qui ne pourra être abaissé qu'après avis du médecin conseil de France galop ;

La levée de la contre-indication médicale à la monte en courses en France sera prononcée par la Commission médicale au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus ;

Le 22 juillet 2026, s'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée à l'article 1 de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

La procédure devant les Commissaires de France Galop :

Après avoir dûment appelé l'apprenti Maël LE CALLONEC, copie étant adressée à son représentant légal au vu de son âge au moment du prélèvement biologique, à se présenter à la réunion fixée au 31 juillet 2026 pour l'examen contradictoire de ce dossier et avoir constaté sa non-présentation ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, dont le rapport adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale et les explications dudit apprenti ;

Vu le courrier électronique dudit apprenti reçu le 22 juillet 2026 mentionnant notamment :

- n'avoir jamais consommé de kétamine, ni aucune autre substance stupéfiante, de sa vie ;
- n'avoir que 18 ans et vivre encore chez ses parents, ayant toujours évolué dans un cadre familial sérieux et bienveillant ;
- qu'en tant que jeune jockey, il est pleinement conscient des responsabilités et des exigences liées à son activité, ayant d'ailleurs été sensibilisé à cela dès son entrée à l'école des courses hippiques, ainsi que des conséquences qu'une telle situation peut avoir sur sa carrière et sur son image ;
- qu'il fait très attention à son alimentation et aux produits qu'il consomme, afin de maintenir un poids lui permettant de se produire en course le plus souvent possible ;
- comment, dès lors, pourrait-il imaginer un seul instant, consommer ce genre de substance qui pourrait remettre en cause tous les efforts consentis depuis sa première monte en tant qu'apprenti, et tous ceux qu'il fait pour devenir professionnel ;
- qu'en retraçant les quelques jours ayant précédé ledit prélèvement, il n'a pas pris de médicament particulier mis à part une pommade (baume Saint Bernard), que l'on a appliqué suite à une petite chute dans le rond de présentation à LA TESTE-DE-BUCH le 1^{er} avril, ainsi qu'un Ibuprofène (dont il avait fait mention lors du prélèvement à TARBES) ;
- qu'il était au régime avant le contrôle du 5 avril, car il devait respecter son poids de monte minimal pour monter ce jour-là en course, ce qui signifie qu'il n'a pas beaucoup mangé ni beaucoup bu ;
- qu'il n'a pas pour habitude de participer à des soirées en extérieur ou en ville ou de boire de l'alcool et a du mal à concevoir qu'on ait pu contaminer son verre ou autre,

- intentionnellement ou pas, même si au vu des résultats biologiques, il est enclin à se poser la question, n'ayant aucun doute sur le fait de ne pas consommer de stupéfiants ;
- compte tenu de son incompréhension totale face au résultat de ce prélèvement, cela laisse penser que quelqu'un de mal intentionné ou de jaloux a pu mettre cette substance dans sa canette de boisson énergisante le jour du prélèvement sur l'hippodrome de TARBES, étant donné qu'en arrivant à l'hippodrome il s'est rendu au bureau des Commissaires pour notifier sa présence et apprendre qu'il était désigné au contrôle antidopage ;
 - qu'étant au régime, il ne pouvait pas y aller directement et a attendu la fin de la Réunion ;
 - qu'il a donc laissé la feuille au niveau de sa place dans le vestiaire et entre les courses, il avait cette fameuse canette de boisson énergisante au-dessus de sa place, ce pourquoi il pense que quelqu'un a pu voir qu'il était désigné au contrôle ce jour-là et a mis cette substance dans la canette ;
 - que c'est sa seule hypothèse ;

Vu les articles 143 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Sur le fond :

Il convient de prendre acte de l'ensemble des préconisations adressées par la Commission médicale à M. Maël LE CALLONEC et de lui rappeler que les Commissaires de France Galop veillent à la régularité des courses, à la sécurité des jockeys et des chevaux, les courses hippiques étant une activité sportive qui se pratique en peloton et qui est une activité à risques, ce qui motive leur contrôle permanent et leur stricte application du Code des Courses au Galop ;

Il leur appartient également de veiller à l'image des courses ;

La présence de la substance stupéfiante en cause, aux effets perturbateurs du système nerveux central, aux effets entre autres hallucinogènes, psychédéliques, anesthésiants, mais aussi des effets sur la coordination motrice et pouvant conduire au phénomène dit de « décorporation » dans le prélèvement d'un jockey est de nature à mettre en péril la régularité des courses, leur sécurité, leur image et mettre en grand danger le jockey lui-même, mais aussi ses consœurs et confrères ;

Il y a lieu de prendre acte de l'absence d'élément probant permettant d'expliquer la présence de cette substance et permettant de mettre en évidence que ledit apprenti a pris toutes ses précautions pour éviter d'être positif à une telle substance, celui-ci n'ayant fourni aucun élément permettant d'écarter toute faute ou négligence de sa part et faisant part d'une simple hypothèse de malveillance sans apporter le moindre élément au soutien de celle-ci ;

Il convient ainsi, indépendamment des mesures médicales à respecter et qui lui ont été notifiées par la Commission médicale, d'interdire à Maël LE CALLONEC de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois, cette sanction étant adaptée et proportionnée à la grave situation en cause, aux effets dissuasifs recherchés, et étant limitée dans le temps ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- d'interdire, indépendamment de toutes les préconisations médicales qu'il doit respecter, au jockey Maël LE CALLONEC, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois.

Paris, le 31 juillet 2026
M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. P-Y. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. G rald HOVELACQUE ;

I - D cisions ant rieures des Commissaires de France Galop concernant M. J r me CLAUDIC :

- Par une d cision du **21 novembre 2019**, les Commissaires de France Galop ont suspendu l'autorisation de monter en qualit  de jockey d livr e   J r me CLAUDIC pour une dur e de 3 mois, conform ment   la demande du minist re de l'Int rieur ;
- Par une d cision du **1 r d cembre 2021**, le jockey J r me CLAUDIC a  t  sanctionn  par les Commissaires de France Galop par une interdiction de monter dans toutes les courses r gies par le Code des Courses au Galop pour une dur e de 6 mois en raison de la pr sence des m tabolites de la COCAINE (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER), substances prohib es dans son pr l vement biologique r alis  lors d'une r union de courses ;
- Par une d cision du **11 ao t 2023**, les Commissaires de France Galop ont retir  l'autorisation de monter d livr e   M. J r me CLAUDIC en qualit  de jockey, conform ment   la demande du minist re de l'Int rieur ;

II - La saisine par les Commissaires de courses en fonction le 9 juillet   PARISLONGCHAMP concernant le comportement de J r me CLAUDIC sur l'hippodrome :

1. L'avenant des Commissaires de courses au proc s-verbal de la r union de courses

Les Commissaires de courses en fonction le jeudi 9 juillet 2026 sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP ont  t  saisis d'un rapport du Responsable du D partement Commercial & Marketing de France Galop le 17 juillet 2026, par lequel est fait  tat, au vu de plusieurs t moignages joints, du comportement du jockey J r me CLAUDIC sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP dans l'espace « Les Planches » le jeudi 9 juillet 2026,   l'issue de la r union de courses ;

Les Commissaires de courses, apr s avoir pris connaissance du courriel du Responsable du D partement Commercial & Marketing, des t moignages joints, ainsi que d'une vid o adress e par courriel mettant en  vidence un comportement inacceptable dudit jockey, ont d cid , en application du   IV de l'article 224 du Code des Courses au Galop, et au vu de la gravit  de la faute, de transmettre l'enti ret  du dossier aux Commissaires de France Galop ;

2. Le rapport adress  aux Commissaires de courses par le Responsable du D partement Commercial & Marketing de France Galop

Un rapport a  t  adress  aux Commissaires de courses par le Responsable du D partement Commercial & Marketing de France Galop en date du 17 juillet 2026, accompagn  de divers rapports et vid o et mentionnant notamment vouloir transmettre un dossier mettant en cause le jockey J r me CLAUDIC ;

3. Les t moignages re us par les Commissaires de courses

A - Le t moignage du Responsable Commercial & Marketing

Le t moignage du Responsable Commercial & Marketing, en date du 17 juillet 2026, mentionne notamment :

- les faits, objet du pr sent t moignage, se sont d roul s le jeudi 9 juillet 2026, aux alentours de 22h30, au sein de l'espace « Les Planches » ;
- que le jockey J r me CLAUDIC, pr sentant un  tat d' bri t  apparent, a tent  de porter un coup de t te   son collaborateur, sans provocation identifi e de la part de ce dernier ;
- qu'il est arriv  au moment de cette tentative d'agression et n'a pas assist    tout le d roul  des  v nements en amont de cet incident ;
- qu'il est imm diatement intervenu pour s'interposer et tenter de ma triser la situation

- et que le jockey a poursuivi son comportement agressif envers son collaborateur, puis à son égard, alors même qu'il s'efforçait de conserver son calme face à la situation ;
- qu'au cours de cet échange, le jockey Jérôme CLAUDIC a tenu des propos insultants et proféré des menaces visant France Galop et ses partenaires ;
 - que malgré son état d'ébriété apparent, les propos tenus par l'intéressé lui ont semblé parfaitement cohérents et délibérés, sans confusion apparente dans son discours ni dans l'enchaînement de ses propos ;
 - qu'il se permet de citer l'une de ces menaces « tous les deux, vous êtes morts » et se demande s'il voulait dire professionnellement ou s'il les menaçait de mort mais ne saurait le dire et pense important de préciser la nature de ces propos ;
 - que ce comportement lui paraît porter une atteinte sérieuse à l'image de France Galop, dans un contexte où l'institution s'attache précisément à s'ouvrir au-delà du seul monde des courses ;
 - qu'il a, par ailleurs, été informé sans pouvoir l'attester personnellement, que ce type de comportement de la part du jockey Jérôme CLAUDIC ne serait pas isolé ;

B – Le témoignage de la Cheffe de Projet DIGITAL à HESPERIDE

Le témoignage de la Cheffe de Projet DIGITAL à HESPERIDE, en date du 17 juillet 2026, mentionne notamment :

- que le Groupe JJA et la marque HESPERIDE possédaient deux espaces privatifs, côte à côte sur la zone « Les Planches » ;
- qu'elle allait quitter l'enceinte de l'hippodrome et ainsi les espaces réservés par son employeur lorsque le jockey Jérôme CLAUDIC, accompagnés de deux amies ont tenté d'intégrer leur zone privative en prétendant qu'il s'agissait, à tort, d'une zone France Galop ;
- qu'avec un autre collaborateur, ils sont immédiatement intervenus pour leur expliquer poliment qu'il s'agissait d'une zone privée et les orienter vers la zone semi-privative des Planches ;
- que dès cet instant, M. Jérôme CLAUDIC – qui présentait un état d'ébriété particulièrement prononcé et manifeste, excusé par une de ses amies parce qu'il avait remporté une course et qu'il n'avait pas mangé de la journée, ce qui ne présente pas une excuse – a réagi de manière disproportionnée et extrêmement violente verbalement ;
- qu'à ce moment précis, ils ont commencé à filmer la scène, jugeant que ce comportement ne peut être excusé par une victoire ou sa position de jockey ;
- que le jockey Jérôme CLAUDIC a immédiatement jugé qu'en sa qualité de jockey professionnel et de grand athlète, il était chez lui à l'hippodrome de PARISLONGCHAMP et pouvait s'installer où bon lui semblait ;
- qu'il a copieusement insulté l'institution en affirmant qu'il « enculait » et « emmerdait » les équipes de France Galop ainsi que ses clients et sponsors, car ce qui le fait « bouffer », ce sont les turfistes ;
- qu'elle a été profondément offusquée par la manière dont il s'est permis de qualifier les invités et partenaires, en les insultants de « bouffons » ;
- que durant un monologue quasiment interrompu de plus de 6 minutes, il s'est lancé dans des critiques acerbes sur la politique commerciale de France Galop et a tenu des propos imprégnés de racisme concernant les plages de Deauville ;
- qu'en s'apercevant qu'ils filmaient la scène, M. Jérôme CLAUDIC s'est montré menaçant à son égard et lui a intimé de ranger son téléphone en lui disant « si tu continues de filmer, je vais te gifler » ;
- que le collaborateur qui était avec elle l'a immédiatement informé que son comportement serait remonté à la direction de France Galop ;
- qu'ils avaient donc coupés leur téléphone, M. Jérôme CLAUDIC a basculé dans la violence physique pure et qu'elle a été profondément choquée de voir ledit jockey porter un coup de tête totalement gratuit au collaborateur présent avec elle alors que ce dernier n'avait absolument rien fait, n'avait manifesté aucune provocation et essayait

- simplement de faire respecter les espaces et ses invités de manière professionnelle ;
- que grâce à l'intervention du collaborateur de France Galop et des agents de sécurité de l'hippodrome, M. Jérôme CLAUDIC a pu être escorté vers la sortie ;
- que tout au long de son expulsion, M. Jérôme CLAUDIC a continué à proférer des menaces de mort, des violences physiques et des propos racistes, hurlant notamment « tous les deux, vous êtes morts » et qu'elle a décidé de ressortir son téléphone pour filmer de nouveau son comportement ;
- qu'elle tient à exprimer son profond malaise face à la gravité de la situation et qu'en tant que cliente et partenaire de France Galop, il est intolérable d'être ainsi agressée, insultée et menacée sur un espace VIP et sécurisé ;
- que ledit jockey a de la chance que ce soit elle qui assiste et subisse cet incident, car ayant œuvré pendant 8 ans pour France Galop, elle connaît parfaitement l'institution et ses rouages et a une relation de confiance établie qui lui permet de dissocier le comportement de cette personne de la qualité globale de leurs relations professionnelles ;
- que cette situation aurait pu être dramatique, ses collègues ayant suivi l'altercation de loin et lui ont demandé ce qu'il s'était passé vendredi matin au bureau et que si un autre cadre ou dirigeant du Groupe JJA avait été le témoin ou la victime directe de cette agression et de ces insultes caractérisées, cela aurait grandement mis en péril les négociations en cours pour le renouvellement du partenariat commercial ;
- qu'un tel comportement nuit gravement à l'image de marque que France Galop s'efforce de construire avec ses collaborateurs ;

C – Le témoignage de l'assistant au Développement des Partenariats à France Galop

Le témoignage de l'assistant au Développement des Partenariats à France Galop, adressé en dates du 13 et du 17 juillet 2026, mentionne notamment :

- que vers 22h30, le jockey Jérôme CLAUDIC et 2 autres personnes ont essayé de venir s'installer dans l'espace qui était mis à disposition d'HESPERIDE, en prétextant qu'il s'agissait de l'espace France Galop ;
- que la Cheffe de Projet Digital chez HESPERIDE et lui sont allés intercepter ce groupe pour les diriger vers la zone semi-privative des Planches ;
- que M. Jérôme CLAUDIC, en état d'ébriété manifeste, a aussitôt réagi en tenant des propos particulièrement violents, arguant qu'en tant que jockey professionnel il était un grand athlète et qu'il pouvait s'installer où bon lui semblait, qu'il « enculait » et « emmerdait » France Galop, ses clients et ses sponsors, qu'il était chez lui à PARISLONGCHAMP et qu'il pouvait faire ce qu'il voulait ;
- qu'au vu de la réaction particulièrement violente, qu'ils ont, avec que la Cheffe susvisée, commencé à enregistrer la conversation afin de pouvoir témoigner par la suite des propos tenus ;
- qu'il s'en est suivi plus de 6 minutes de monologue de la part de M. Jérôme CLAUDIC pendant lequel il reproche à France Galop sa politique en matière d'hospitalité et de commercialisation des espaces, fait un commentaire imprégné de racisme sur les plages de Deauville et estime qu'en tant d'acteur des courses, il devrait être privilégié en traitant les invités d'HESPERIDE de « bouffons » ;
- qu'au bout de quelques minutes, M. Jérôme CLAUDIC s'aperçoit que je suis en train de l'enregistrer et s'en prend physiquement à lui avec un coup de tête ;
- que grâce à l'intervention du collaborateur de France Galop, et de celle de deux agents de sécurité présents sur les Planches, M. Jérôme CLAUDIC est escorté hors de l'hippodrome en continuant à proférer des insultes et des menaces physiques à leur rencontre ;
- qu'un autre partenaire lui a confirmé qu'il avait également essayé de s'installer dans deux autres espaces privés dans la soirée et qu'il avait posé un comportement problématique à chaque fois qu'il avait été refoulé d'un espace ;
- que la Cheffe susvisée lui a fait part de son profond malaise vis-à-vis de cette situation très préjudiciable pour France Galop et estime qu'un comportement aussi agressif

envers un client de France Galop devrait être sanctionné de la manière la plus sévère possible ;

- qu'elle lui a aussi fait part qu'ils ont eu de la chance que ce soit elle qui avait assisté à l'incident, car en tant qu'ancienne employée de France Galop, France Galop a toute sa confiance, mais que si une autre personne du partenaire avait assisté à cet échange, cela aurait pu mettre grandement en péril les négociations en vue du renouvellement du partenariat ;

4. Les éléments filmés au soutien des témoignages reçus

La vidéo jointe au dossier, non contestée par le jockey Jérôme CLAUDIC, permet de confirmer son comportement intolérable pendant de longues minutes tel que décrit ci-dessus ;

III - La procédure disciplinaire suite à la saisine des Commissaires de France Galop par les Commissaires de courses

Après avoir dûment convoqué le jockey Jérôme CLAUDIC à se présenter à la séance du 31 juillet 2026 pour l'examen contradictoire de ce dossier, tout en lui rappelant son droit de ne pas apporter d'explication ;

Après avoir entendu M. Jérôme CLAUDIC et son conseil, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier susvisé ;

L'ensemble de ces éléments ayant été adressé à M. Jérôme CLAUDIC dans le respect du contradictoire ;

IV - La séance contradictoire et l'audition de Jérôme CLAUDIC assisté de son conseil par les Commissaires de France Galop :

L'intéressé a déclaré en séance :

- qu'il est monté en haut pour voir le match de football mais qu'il n'y avait pas de place pour les professionnels ;
- qu'il a parlé à une dame avec qui il a été insistant pour avoir une place dans un carré ;
- qu'il a vu quelqu'un le filmer, à son insu, ce qui l'a beaucoup énervé car on ne sait pas où sont diffusés les films sur les réseaux sociaux etc. et que c'est un aspect de notre époque qui le désole ;
- qu'il ne supporte pas cela et est sorti de ses gonds ;
- qu'il n'a pas mis de coups de tête ;
- que lorsqu'il a vu qu'il était filmé, il a mis un coup de pression, mais aucun coup physique ;
- qu'il reconnaît avoir été sous l'emprise de l'alcool en ayant bu un « petit verre », mais qu'il était surtout fatigué et énervé par la vidéo prise à son insu ;
- que les professionnels se sentent lésés en n'ayant jamais de place sur l'espace « Les Planches » à PARISLONGCHAMP et qu'ils sont, comme les Commissaires de courses d'ailleurs, peu mis en valeur, se sentant mal accueillis sur cet hippodrome ;

M. Pierre-Yves LEFEVRE a demandé à l'intéressé d'apporter ses observations sur les propos concernant les « plages de Deauville » ;

Le jockey Jérôme CLAUDIC répond :

- qu'il reconnaît les propos, mais était tellement énervé qu'on le filme qu'il est monté en pression ;
- que les jockeys sont soumis à des horaires de travail pas possibles, avec des horaires qui changent en permanence, des réunions de courses le matin, le soir, avec une chaleur intense ce jour-là par exemple ;
- qu'il n'arrête pas et se sentait usé ;
- que maintenant, il va rentrer chez lui directement après les courses, se sentant de

toutes façons ainsi que ses collègues mal reçus sur cet hippodrome en n'ayant aucune place pour les professionnels et que ce n'est pas la première fois que ceci cause des soucis, et qu'il n'y remettra jamais les pieds ;

- qu'il est désolé que cette affaire ait pris une telle ampleur ;
- qu'il est bien élevé, notamment en saluant tout le monde partout et en étant toujours agréable avec autrui et respectueux ;
- qu'il n'a jamais eu ce type de comportement auparavant et que ce soir-là, c'était un « excès de ras le bol » ;

Le conseil de Jérôme CLAUDIC a indiqué :

- qu'il y a deux façons de voir les choses ;
- qu'il faut tenir compte de la personnalité de Jérôme CLAUDIC, toujours respectueux, poli et n'ayant jamais de difficultés à ce niveau-là, ce qui est très important ;
- que M. Jérôme CLAUDIC se lève très tôt, qu'il a énormément de travail, que la chaleur a joué un rôle et que c'était la fin de soirée, étant très fatigué ;
- qu'il a juste voulu se poser tranquillement et regarder le match de football ;
- qu'assez vite, les gens décident de le filmer et cela de manière cachée et que cela le laisse perplexe ;
- qu'il trouve cela insupportable que tout le monde filme partout et que ces films ont fuité, ce qui est très dérangeant, car son valet dit l'avoir vu et l'avoir dans son téléphone ;
- que dans la vidéo M. Jérôme CLAUDIC est en permanence relancé par la personne qui filme et que c'est très étonnant d'autant chercher à le relancer, ce qui fait monter « la température », tout comme le fait d'être filmé ;
- qu'il insiste sur le fait que M. Jérôme CLAUDIC affirme n'avoir jamais mis de coup de tête, tout comme l'intéressé qui le répète en séance ;

M. Jérôme CLAUDIC rajoute :

- que s'il faut s'excuser en face des personnes en cause, il le fera, mais qu'il s'en excuse déjà vraiment beaucoup et que cela le perturbe depuis plusieurs jours ;

Son conseil a ajouté :

- qu'il a été sans cesse relancé par ses interlocuteurs, que même la dame à côté de lui a dit aux personnes d'arrêter de relancer le jockey Jérôme CLAUDIC, mais qu'ils ont relancé sans cesse, ce qui a participé à l'engrenage ;
- que les faits ne sont pas encore qualifiés, mais que 1.000 euros d'amende maximum pour sanctionner le comportement, comme dans d'autres dossiers, serait adapté selon lui ;
- que si on décide d'aller plus loin, il faut songer à du sursis ou encore l'interdire d'accès aux enceintes événementielles dites « facilités » si on peut dire ;
- que M. Jérôme CLAUDIC a bien compris le dossier, son erreur, et il s'excuse et est prêt à s'excuser directement auprès des personnes ayant témoigné ;

Les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Sur le fond ;

Vu les articles 43, 194, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

V - Décision motivée des Commissaires de France Galop :

Il ressort des éléments du dossier que le jockey Jérôme CLAUDIC avait :

- en tenant des propos d'une particulière agressivité, grossièreté, à vocation insultante, dévalorisante, à l'égard d'un partenaire et de deux salariés de France Galop ;
- en étant menaçant physiquement, puis en donnant un coup de tête à un salarié de France Galop, même s'il le conteste en séance ;
- en adoptant ce comportement pendant de longues minutes dans un espace public en étant dans un état d'ébriété, l'intéressé reconnaissant « avoir bu un verre » ;

- en reconnaissant son erreur et les faits ;

eu un comportement absolument intolérable et inacceptable, qui ne saurait être justifié par les explications fournies par l'intéressé, nonobstant les excuses présentées par celui-ci dont il convient de tenir compte sans pour autant qu'elles ne permettent de l'exonérer de sa responsabilité ;

Ce comportement, qui est intervenu dans le cadre d'un événement organisé sur l'hippodrome à l'issue de la réunion de courses, en présence de partenaires de France Galop, porte ainsi une atteinte à l'image et à la réputation de l'institution des courses, et aux courses, et est susceptible de compromettre la confiance de ses partenaires, voire de compromettre le renouvellement de leurs partenariats ;

Il apparaît, en outre, que le jockey Jérôme CLAUDIC n'a manifestement pas tiré les conséquences des précédentes décisions disciplinaires prononcées à son encontre, les Commissaires de France Galop ayant, par une décision rendue le 1er décembre 2021, suspendu son autorisation de monter en qualité de jockey pour une durée de 6 mois à la suite d'un contrôle révélant la présence d'un stupéfiant ;

Le comportement potentiellement addictif à des substances prohibées, en l'espèce l'alcool pour le présent dossier, revêt un caractère particulièrement préoccupant au regard de la santé du jockey Jérôme CLAUDIC, de sa sécurité et celles de ses consœurs et confrères au sein du peloton et des personnes avec lesquelles il entre en contact sur les hippodromes ;

Il convient ainsi de prendre en considération les difficultés manifestement rencontrées par ledit jockey et de prévenir la réitération de tels agissements et de prendre des mesures utiles en matière de santé et de suivi ;

Il y a donc lieu de transmettre la présente décision au Service Médical de France Galop afin qu'il examine la nécessité ou non d'un suivi psychologique, médical et en addictologie pour ledit jockey dont le comportement interpelle et inquiète les Commissaires de France Galop soucieux que ce jockey trouve des solutions pour son bien-être physique et mental ;

Ce comportement fautif constitue, en tout état de cause sur un plan disciplinaire et aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute disciplinaire inacceptable qui doit être sanctionnée par interdiction de monter d'une durée d'1 mois ferme et de 3 mois avec sursis révocable sur une durée de 5 ans en cas de réitération d'un comportement agressif et insultant, au vu de son dossier global ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de transmettre le dossier, en vue d'un éventuel suivi psychologique, médical et en addictologique, au Service Médical de France Galop ;
- de sanctionner M. Jérôme CLAUDIC par une interdiction de monter d'une durée d'1 mois ferme et par la suspension de son autorisation de monter en qualité de jockey par les Commissaires de France Galop pour une durée de 3 mois, étant néanmoins observé qu'un sursis total révocable sur une durée de 5 ans en cas de réitération d'un tel comportement agressif et insultant est assorti à cette sanction complémentaire.

Paris, le 3 août 2026

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. P-Y. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions des articles 213 et 215 du Code des Courses au Galop, ont été saisis par GRANDPRIX EVENTS afin d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, une course hippique de démonstration, jeudi 13 août 2026, à l'hippodrome de DEAUVILLE-LA TOUQUES, dans le cadre de l'organisation de la LONGINES EQUESTRIAN CHALLENGE NORMANDIE ;

Les Commissaires de France Galop ont décidé d'autoriser, sous forme de dérogation exceptionnelle en application notamment des dispositions du § II. a) de l'article 63 du Code des Courses au Galop, l'organisation de la course susvisée dont le programme détaillé comportant les noms des personnes autorisées à monter et des chevaux autorisés à courir est annexé à la présente décision, étant observé qu'elle se tiendra dans le cadre d'une réunion de courses sur l'hippodrome de DEAUVILLE-LA TOUQUES jeudi 13 août 2026 ;

Le programme susvisé comporte la liste des chevaux autorisés à participer à cet événement telle que validée par les services de France Galop, ainsi que la liste des personnes autorisées à monter, étant observé que ces dernières devront remplir les conditions de l'article 41 du Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- d'autoriser l'organisation par GRANDPRIX EVENTS, à titre exceptionnel, de la course LONGINES EQUESTRIAN CHALLENGE NORMANDIE, jeudi 13 août 2026 à l'hippodrome de DEAUVILLE-LA TOUQUES.

En attache de la présente décision, programme détaillé de la course organisée sous le régime juridique de la présente décision.

Paris, le 12 août 2026

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. A. de LENCQUESAING

LONGINES EQUESTRIAN CHALLENGE NORMANDIE

Jeudi 13 août 2026

N° Nom du cheval	Nom de l'entraîneur	Nom du cavalier
1 SWEET FOR ME	Louis BAUDRON (S)	Camille CONDE FERREIRA
2 GEORGE STREET	Louis BAUDRON (S)	Alix RAGOT
3 JEAN CLAUDE	Miguel BLANCPAIN (S)	Julien ANQUETIN
4 BELARQAM	Miguel BLANCPAIN (S)	Clara DARTY
5 HAPP'INES	Hélène MENNESSIER MARTINEZ	Margaux ROCUET
6 GAMBERRA	Mathieu BOUTIN (S)	Bart Jay Junior VANDECASTEELE

Leader

OUT OF THE BLUE	Mathieu BOUTIN (S)	Rosario MANGIONE
------------------------	--------------------	------------------

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

SENONNES-POUANCÉ

vendredi 31 juillet 2026

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Laurent THIBAUT - Régis ROMAGNE - Pascal SOURDIN - Bertrand MOREAU

1002	3877	PRIX CLAUDE ROUGET	3600 m
		(Haies)	
		(Classe 3)	
		24000 € (11040, 5520, 3120, 2160, 1080, 720, 360) - dotation France Galop	
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000. Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.	
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 600 m env.	
		Galant Chaba, h, b, 10 ans, par High Rock (IRE) et Kalypsonn [Panoramic (GB)], 68 k, B. Letourneux (L. Zuliani), T. Jouin	1
868	3	Speed Emile, h, b, 7 ans, par Estejo GER et Emily Strange (IRE) (Ballingarry IRE), 72 k, p, J. Bisson (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
		Sweet David GB, h, b, 7 ans, par Clovis Du Berlais et Luci Di Mezzanotte GB [Sulamani (IRE)], 68 k, p, Ecu. Ecuries Moise Ohana (A. Zuliani), Gab. Leenders (s)	3
708	2	Hurrick Des Obeaux, h, gr, 9 ans, par Saddex (GB) et Quick Des Obeaux (April Night), 68 k, M ^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder	4
779	1	Lorddelouest, h, gr, 8 ans, par Lord Du Sud et Huzyreine (Saint Des Saints), 68 k (65 k), p, B. Lefevre (s) (C. Gousse), B. Lefevre (s)	5
		Jeriko De Kerker, h, b, 7 ans, par Cokoriko et Une Vie De Kerker [Great Pretender (IRE)], 68 k, p, Ecurie des Dunes (J. Lebrun), P. Quinton (s)	6
		Saint De Loire, h, b.f, 5 ans, par Castle Du Berlais et Lady Closely [Monitor Closely (IRE)], 67 k, p, E. Lecoiffier (A. Coupu), E. Lecoiffier	7
		7 partants; 26 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 456 €	
		1 long ¾, nez, 1 long, 1 long, 1 long, 2 long.	
		11040€ - 5520€ - 3120€ - 2160€ - 1080€ - 720€ - 360€	
		Primes aux éleveurs :	
		1600 € Jean-Philippe Aubert.	
		800 € Franck Van Haaren.	
		452 € Yorton Farm, prime non attribuée.	
		313 € M ^{me} Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.	
		156 € Joel Beuret, Bernard Hunault.	
		104 € M ^{me} Kerstin Drevet.	
		52 € Richard Godefroy.	
		Temps total: 4'21''18'''	
		Suite à un problème de transport, le Commissaire Mr Régis ROMAGNE n'a pas officié dans cette course.	
		Le hongre GALANT CHABA (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

1003	3875	PX DU GPMT DES ARTISANS DE ST-AIGNAN-S-ROE - C.	3600 m
		DE HAIES DE SENONNES	
		(Haies)	
		(Classe 2)	
		28000 € (12880, 6440, 3640, 2520, 1260, 840, 420) - dotation France Galop	
		Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 49.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 4.000.	
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 600 m env.	
869	2	Sainte Helene, f, gr, 3 ans, par Doctor Dino et Allez Sainte Croix (Saint Des Saints), 66 k, p, Ecurie Benaroussi Sofiane (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
849		Ascencia, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Kapkiline (Kapparde), 66 k (63 k), p, JM. Tessier (J. Bryan), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
869	3	Do It Well, h, b, 3 ans, par Order Of St George IRE et Let'S Do It [Early March (GB)], 67 k, p, G. Samama (T. Chevillard), J. Boisdard (s)	3
864	1	Non Sans Raison, f, b, 3 ans, par Karaktar IRE et He Vla Senam (Voiladenuo), 67 k, p, Detre Racing (A. Zuliani), d'E. Andigné	4
		Naomi Des Mottes, f, b, 3 ans, par Gary Du Chenet et Ewing Des Mottes [Nikos (GB)], 65 k, p, Ecurie des Mottes (G. Richard), F. Nicolle	5
		Armony De Roche, f, al, 3 ans, par Castle Du Berlais et Red Time (Nickname), 65 k (66 k), p, C. Geoffroy (T. Lemagnen), F. Nicolle	6
936		Gipourloumoi, h, b, 3 ans, par Pour Moi IRE et A Lougie [Walk In The Park (IRE)], 67 k, p, JL. Dehez (A. Coupu), E. Lecoiffier	7
		Monestir, h, 3 ans, 67 k, p, SARL Carion E.M.M. (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr
551	5	Bandetobealive, h, 3 ans, 69 k, p, Chauvigny Global Equine SASU (O. Jouin), Gab. Leenders (s)	thé
		9 partants; 27 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 445 €	
		encolure, 5 long, 3 long, 1 long, 2 long ½, 1 long.	
		12880€ - 6440€ - 3640€ - 2520€ - 1260€ - 840€ - 420€	
		Primes aux éleveurs :	
		2060 € M ^{me} Henri Devin.	
		1030 € Jean-Michel Tessier, M ^{me} Suzanne Tessier, M ^{me} Pernille Tessier.	
		582 € Gerard Samama.	
		403 € Patrice Detre, Jacques Detre.	
		201 € Ecurie Des Mottes.	
		134 € M ^{me} Fabienne Nicolle, M ^{me} Francoise Geoffroy.	
		67 € Jean-Louis Dehez, M ^{me} Gisele Dehez.	
		Temps total: 4'20''96'''	
		Suite à un problème de transport, le Commissaire Mr Régis ROMAGNE n'a pas officié dans cette course.	
		Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Jean-Michel TESSIER par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.	
		La pouliche ASCENCIA et le hongre MONESTIR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

1004 3876 PRIX SUPER U POUANCE (PX DE POUANCE) 3 600 m

(Haies - Femelles)
(Classe 3)

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 600 m env.

- Mademoiselle D Ange**, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Altesse D'Ange (Ange Gabriel), 67 k (64 k), β , M^{me} RP. Corbin (*C. Guitraud*), E. Allaire (s) **1**
- Chablis De Houelle**, f, al, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Shedance Dehouelle [Gentlewave (IRE)], 68 k, $\Delta\beta$, Suc. F. Leblanc (*Q. Gaignard*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **2**
- Telcherboline**, f, b, 4 ans, par Seahenge USA et Diva Morita [Pedro The Great (USA)], 67 k, $\Delta\beta$, M^{me} L. Charital (*T. Chevillard*), J. Boissard (s) **3**
- 890 3 Miss Tahoe**, f, b, 4 ans, par Telecaster GB et Lake Tahoe (Doctor Dino), 69 k, β , R. Dubois (*Q. Defontaine*), Ch. Dubourg (s) **4**
- Call Me Queen**, f, b, 4 ans, par Ectot (GB) et Queenie'S Cash [Authorized (IRE)], 68 k, β , Chauvigny Global Equine SASU (*A. Zuliani*), Gab. Leenders (s) **5**
- 946 3 Mining Tin**, f, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Everything's Well (Irish Wells), 68 k (65 k), β , J. Marion (s) (*A. Lepage*), J. Marion (s) **6**
- 863 6 What'S Next**, f, 4 ans, 67 k, β , Ecurie Benaroussi Sofiane (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **arr**
- 946 5 Me Voila La Mome**, f, 4 ans, 67 k, ϕ , J. Planque (s) (*A. Gautron*), J. Planque (s) **tj**

8 partants; 25 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 465 € tête, 1 long $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ long, 8 long, 1 long.

11 040 € – 5 520 € – 3 120 € – 2 160 € – 1 080 € – 720 €

Primes aux éleveurs:

1 766 € M^{me} Marie-Jose Corbin.
883 € Suc. Franck Leblanc.
499 € M^{me} Celine Fretard, Geoffrey Gaucher, Julien Moutel.
345 € Earl Patrick Joubert, Jose Luis Da Silva, M^{me} Ida Da Silva.
172 € Chauvigny Global Equine Sasu, Gabriel Leenders.
115 € Guy Cherel.

Temps total: 4'31"27"

Suite à un problème de transport, le Commissaire Mr Régis ROMAGNE n'a pas officié dans cette course.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute de la pouliche ME VOILA LA MOME (AQ) entre le saut de la 1^{re} et 2^e haie sur le plat.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Alexis GAUTRON, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la pouliche ME VOILA LA MOME (AQ) avait chuté seule en faisant une faute.

En outre, les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'encontre d'un des concurrents.

La pouliche CHABLIS DE HOUELLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

POMPADOUR

samedi 1^{er} août 2026

Terrain BON

Commissaires de courses: Paquita PECOUT – Marie-Cécile PARVEAU MARCHAND – M Serge BARTHELEMY – Benoît CHEVALIER

1005 3881 PRIX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR 3 900 m

(Haies - Handicap)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies reçu une allocation de 11.000.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +16; 6 ans et au-dessus, +17.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

Références: 0 ans, +17; 1 ans et +, +18.

- 573 1 Jet D'Estruval**, h, b, f, 7 ans, par Kapgarde et Caresse D'Estruval [Poliglote (GB)], 71 k, β , M^{me} B. Le Gentil (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 975 3 Belisma**, f, b, 6 ans, par Doctor Dino et Benuisca (Califet), 72 k (68 k), $\Delta\beta$, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (*M. Zitlou-Collonges*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **2**
- 857 1 Louness Collonges**, f, b, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Toleda Collonges (Dom Alco), 64 k (65 k), D. Massias (*K. Dubourg*), F. Lagarde **3**
- 868 6 Secret D'Ete**, h, b, 6 ans, par Agent Secret IRE et Yellow Summer [Polish Summer (GB)], 70 $\frac{1}{2}$ k (66 $\frac{1}{2}$ k), $\Delta\beta$, du P. Pasquier (*M^{me} G. Fradelin*), E. Leray (s) **4**
- 910 3 Jolie Moirette**, f, b, f, 7 ans, par Agent Secret IRE et Rahana Moirette (Dom Alco), 65 k (62 k), M^{me} C. Pourias (*V. Nail-Rocher*), E. Leray (s) **5**

5 partants; 16 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 220 € courte tête, loin, 3 long $\frac{1}{2}$, loin.

10 080 € – 5 040 € – 2 940 € – 1 995 € – 945 €

Primes aux éleveurs:

1 461 € M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.
730 € Patrick Boiteau.
426 € Gaec Delorme Freres.
289 € Philippe Pasquier, M^{me} Sylvie Papin.
137 € Eric Leray, M^{me} Aude Duporte.

Temps total: 4'56"20"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, et pour l'ensemble de la réunion.

La femelle BELISMA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après course.

1006 3882 PRIX PRESIDENT G. DAUDE 4 200 m

(Steeple-Chase - Handicap)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 40.000.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +16; 6 ans et au-dessus, +17.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Références: 0 ans, +16; 1 ans et +, +17.

- 904 2 Kreedence**, f, b, f, 6 ans, par Great Pretender IRE et Dansala Reonce (Kapgarde), 67 k (63 k), $\Delta\beta$, Elevage Figerro (*L. Salmon*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **1**
- General Desjy**, h, n, p, 9 ans, par Sinndar IRE et Sea Dame (Cadoudal), 74 $\frac{1}{2}$ k, $\Delta\beta$, Ecurie du Haras d'Erable (*L. Zuliani*), P. Quinton (s) **2**
- 823 4 Journée D'La Femme**, f, n, p, 7 ans, par Authorized IRE et Regle De L'Art (Video Rock), 73 $\frac{1}{2}$ k (69 $\frac{1}{2}$ k), $\Delta\beta$, Haras de Saint-Voir (*M^{me} M. Bars Hugonot*), L&M. Viel (s) **3**
- 844 3 Lisette D'Estruval**, f, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Vague D'Estruval [Khalkevi (IRE)], 74 $\frac{1}{2}$ k, β , M^{me} B. Le Gentil (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**
- Premier Vert**, h, b, 9 ans, par Network GER et Katkodie [Martaline (GB)], 71 $\frac{1}{2}$ k, $\Delta\beta$, M^{me} M. Quinton (*Q. Defontaine*), P. Quinton (s) **5**
- 950 3 Exocet Forlonge**, f, 5 ans, 67 k (64 k), β , M^{me} de E. Lageneste (*N. Baillou*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **arr**

6 partants; 21 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 287 € 1 long, 8 long, loin, loin.

10 080 € – 5 040 € – 2 940 € – 1 995 € – 945 €

Primes aux éleveurs:

1 461 € Elevage Figerro, Didier Berland.
730 € M^{me} Catherine Bodin.
426 € Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.
289 € M^{me} Bernard Le Gentil.
137 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total: 5'36"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, et pour l'ensemble de la réunion.

La femelle JOURNEE D'LA FEMME a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1007 3883 PRIX MICHEL JUSSIAUX **4 500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

17 000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 16.000 (victoires et places).
Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Les chevaux n'ayant pas couru trois fois en cross country recevront 2 kg.

Cette épreuve sera disputée sur le petit parcours.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- 281** ⁴ **Kepi D'Estruval**, h, b.f, 6 ans, par Cokoriko et Vague D'Estruval [Khalkevi (IRE)], 67 k (68 k), p, M^{me} B. Le Gentil (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 847** ¹ **Laic**, h, b, 5 ans, par Prince Gibraltar et Catholique (Saint Des Saints), 74 k, p, B. Blachon (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 957** **L Audacieux**, h, b, 5 ans, par Creachadoir IRE et Lady La Lionne [Turgeon (USA)], 70 k (66 k), φp, M^{me} S. Mestries (*M^{me} G. Fradelin*), M^{me} S. Mestries **3**
- 905** ² **Lara Croft**, f, b, 5 ans, par Nidor et Syb Dancer (Diamond Green), 64 k (62^{1/2} k), Δ, E. Leray (s) (*V. Nail-Rocher*), E. Leray (s) **4**

4 partants; 15 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 197 €
1/2 long, 8 long, loin.

8160€ – 4080€ – 2380€ – 1615€

Primes aux éleveurs:

1183 € M^{me} Bernard Le Gentil.
591 € Haras De Mirande.
345 € M^{me} Christine Chorin.
234 € Eric Leray, Aymeric Thomas, M^{me} Carole Thomas.

Temps total: 6'20''90'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, et pour l'ensemble de la réunion.

Le hongre LAIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après course.

Les jockeys SALMON Louis et FRADELIN Gwladys ont fait l'objet d'un contrôle d'alcoolémie.

Le jockey Damien MORIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

SAINT-MALO

samedi 1^{er} août 2026

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : André LAUNAY – Daniel TURQUETIL –
Pascal SOURDIN – Alexandre RONDIN

1008 3879 PRIX DE LA PORTE SAINT-THOMAS (PRIX CAPITAINE GEFFLOT) **3 900 m**
(Haies - À réclamer)

19 000 € (8550, 4180, 2470, 1710, 950, 665, 475) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids: 67 kg.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 kg; pour 13.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 8.000, porteront 2 kg.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.

- 870** ¹ **Rory Willong**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Wally Willong (Nickname), 71 k (67 k), φp, (13 000), M. Chaouat (*A. Blais*), E. Grall (s) **1**
- 859** ² **Majeste Deciergues**, f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Star Dance [Enrique (GB)], 67 k, φp, (11 000), P. Devillard (*A. Renard*), J. Delaunay (s) **2**
- 949** ² **Montvalezan**, h, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Soie De Cotte (Ragmar), 71 k, φp, (13 000), J. Bisson (*A. Zuliani*), Gab. Leenders (s) **3**
- 964** ⁷ **Banksy Nova**, h, b, 4 ans, par Whitecliffsofdovery USA et Bomba Nova [Whipper (USA)], 69 k (68 k), φp, (11 000), JV. Chaignon (*G. Faivre-Picon*), N. Paysan **4**
- 964** ⁵ **Master Dore**, h, b, 4 ans, par Bande (IRE) et Aprila Blue [Domedriver (IRE)], 67 k (64 k), φp, (9 000), G. Thepot (*A. Lepage*), G. Juillet **5**
- Prince Charmant**, h, 4 ans, 67 k (64 k), φ, (9 000), arr
C. Lequien (s) (*J. Bry*), C. Lequien (s)
- 873** **Barel De Marquise**, f, 4 ans, 65 k (64 k), p, (9 000), thbé
K. Quellard (*Y. Courmont*), S. Foucher

7 partants; 23 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 343 €

Consition spéciale: *My Gemme*

Certif. vétérinaire: *Haltree Des Obeaux*

3 long, 4 long 1/2, 1 long, courte encolure.

8550€ – 4180€ – 2470€ – 1710€ – 950€

Primes aux éleveurs:

1368 € M^{me} Laure De Premont, Guillaume Lassausaye.
668 € Jean-Louis Devillard.
395 € M^{me} Agnes Capocasale, Vito Capocasale, Cyril Capocasale.
273 € M^{me} Angelique Choupeault, M^{me} Alisee Thusy, Sebastien Hebert.
152 € Michel Bedier.

Temps total: 4'47''19'''

Les Commissaires, ont, après enquête, et audition du représentant de la société d'entraînement Donatien SOURDEAU de BEAUREGARD, interdit à la pouliche MY GEMME de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification faisant apparaître une non-concordance avec les dates de vaccinations saisies sur le site « pro » de France Galop, conformément aux articles 135 et 136 du Code des Courses au Galop et ayant permis par cette manoeuvre de valider l'engagement de ladite pouliche, et ont sanctionné la société d'entraînement par une amende de 500 euros.

Le hongre HALTREE DES OBEAUX a été déclaré non partant pour raison vétérinaire.

A l'issue de la course, le jockey Jérémy BRY a indiqué que le hongre PRINCE CHARMANT débutait en obstacle et qu'il s'était montré très allant et avait cherché à se dérober, raison pour laquelle il l'avait arrêter à l'entrée de la ligne opposée.

La pouliche RORY WILLONG a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1009 3880 PRIX PIERRE-LOUIS DE MAUPERTUIS **3 900 m**
(Haies)
(Classe 4)

21 000 € (9450, 4620, 2730, 1890, 1050, 735, 525) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.500 cette année et par 5.500 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.

- 823** ² **Lakadame**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Greenland (Diamond Boy), 65 k, p, AA. Ameline (*de F. Giles*), J. Delaunay (s) **1**
- 975** ² **Matutina**, f, b.f, 5 ans, par Walzertakt GER et Mater Matuta [Malinas (GER)], 68 k, φp, Ecurie de Maleissye (*A. Renard*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **2**
- Largo Du Bearn**, h, b, 5 ans, par Morpheus GB et Oceane Du Bearn (Vaguely Pleasant), 69 k, p, V. Demory (*L. Bréchet*), P. Journiac **3**
- Lynch D'Erable**, h, al, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Gitane Bleue (Cokoriko), 67 k, φp, Ecurie du Haras d'Erable (*A. Zuliani*), P. Quinton (s) **4**
- 867** ⁵ **Plein Sud**, h, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Kaperia (Kapparde), 68 k, Δ, J. Planque (*A. Gautron*), J. Planque (s) **5**
- 814** ³ **Kind Of Mix**, h, gr, 5 ans, par Gemix et Midnight Of Paris [Mastercraftsman (IRE)], 69 k, Δp, M. Froger (*A. Coupu*), M^{me} S. Geffriaud **6**
- Fengbo**, h, al, 5 ans, par Zanzibari USA et Eau Et Sable [Lando (GER)], 67 k, Δp, P. Laurent (*B. Le Clero*), M^{me} S. Jaffrelot-Bedon **7**
- 800** ⁴ **Kastel Wal**, h, 5 ans, 67 k (66 k), N. Paysan (*L. Vandamme*), N. Paysan **arr**
- Athena Du Brizais**, f, 5 ans, 65 k (65^{1/2} k), Δp, Haras de Magouet (*C. Riou*), N. Chevalier **arr**

9 partants; 19 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 189 €

courte tête, 7 long, 3 long, 3 long, 5 long, 3/4 long.

9450€ – 4620€ – 2730€ – 1890€ – 1050€ – 735€ – 525€

Primes aux éleveurs:

1370 € Richard Corveller, Bertrand Le Metayer.
669 € Pierre De Maleissye Melun, Donatien Sourdeau De Beauregard.
395 € Eric Prezelin, Julien Boucherat.
274 € Ecurie Du Haras D'Erable.
152 € M^{me} Florence Planque, Jerry Planque, Simon Planque, Justin Planque.
106 € Michel Haski.
76 € Haras Des Sablonnets.

Temps total: 4'44''37'''

Le jockey Olivier JOUIN s'étant accidenté en courses, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MATUTINA par le jockey Anthony RENARD.

La jument MATUTINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1010	3878	PRIX GENERAL MACON DE LA GICLAIS (Haies - Femelles) (Classe 5)	3 400 m
19 000 € (8 740, 4 370, 2 470, 1 710, 855, 570, 285) - dotation France Galop			
Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 3.000 (victoires et places). Poids: 66 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 1.000.			
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.			
895		L'Aulinaie , f, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et L'Audacieuse [Kahyasi (IRE)], 66 k, p, M ^{me} de F. Beauregard (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1
516		Bricconcella , f, b.f, 3 ans, par American Devil et Liladele (Loxias), 66 k (64 k), p, MA. Billard (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	2
871	5	Cherie Des Brieres , f, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Rose Des Brieres [Tomorrows Cat (USA)], 66 k (64 k), p, M ^{me} MP. Laborde (<i>Y. Courmont</i>), S. Foucher	3
901		Panzerina , f, al, 3 ans, par French Fifteen et Panzella FR (Kahyasi IRE), 66 k, p, Haras du Logis Saint-Germain (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	4
		La Chorale , f, b.f, 3 ans, par Choeur Du Nord et La Loute (Saint Des Saints), 66 k (63 k), Δ, JCN. Bignon (<i>A. Lepage</i>), G. Lassaussaye	5
895		Nevele Star , f, b.f, 3 ans, par Silverwave et Jarmila (Choeur Du Nord), 66 k, Δ p, JCN. Bignon (<i>A. Coupu</i>), G. Lassaussaye	6
494		New York D'Erable , f, al, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Katy Love [Enrique (GB)], 66 k, p, Ecurie du Haras d'Erable (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	7
		Nuance Du Fenoir , f, 3 ans, 66 k, Domaine du Fenoir (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemère	arr
8 partants; 22 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 269 €			
9 long ½, 1 long ½, 3 long, 3 long, 3 long ½, 1 long.			
8740€ - 4 370€ - 2 470€ - 1 710€ - 855€ - 570€ - 285€			
Primes aux éleveurs:			
1398 € M ^{me} Francois De Beauregard.			
699 € Matthieu Grimaud, M ^{me} Amelie Billard.			
395 € Eric Saily, Haras De La Huderie.			
273 € Haras Du Logis Saint Germain.			
136 € Scea Ecurie Domaine De Baune, Francois Thomas.			
91 € Earl Lassaussaye.			
45 € Ecurie Du Haras D'Erable.			
<i>Temps total: 4'17''67'''</i>			
Le jockey Olivier JOUIN s'étant accidenté en courses, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche L'AULNAIE par le jockey Anthony RENARD.			

DINAN

0109 214

dimanche 2 août 2026

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE - Marc BUCAMP - Bertrand MOREAU - Hélène de CATUELAN

1011	3885	PRIX GENYBET - MPS MOTOCULTURE (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Classe 5)	4 250 m
14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1 ^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu 9.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.			
925	3	Ilote , f, b, 8 ans, par Conillon GER et Quelfa (Robin Des Pres), 67 k (64 ^{1/2} k), ♂, F. Loree (<i>J. Bry</i>), C. Lequien (s)	1
920	4	Klassee , f, gr, 6 ans, par Tunis POL et Une Unitee (Voix Du Nord), 66 k (66 ^{1/2} k), p, A. Vagne (<i>A. Zuliani</i>), D. Satallia	2
835		Itchelo Du Mee , h, b, 8 ans, par Candidate GB et Bristish Du Mee [Ungaro (GER)], 68 k (65 ^{1/2} k), φ p, C. Hall (<i>V. Nail-Rocher</i>), C. Hall	3
959		Kregiel , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Tinapalo [Epalo (GER)], 68 k (68 ^{1/2} k), p, P. Journiac (<i>C. Riou</i>), P. Journiac	4
925		Kiri Qui Rit , h, 6 ans, 71 k (67 ^{1/2} k), φ p, E. Lemaitre (<i>M^{me} L. Fabre</i>), E. Lemaitre	arr

5 partants; 12 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 106 €
3 long, 5 long, 3 long.
6720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€

Primes aux éleveurs:

974 € Michel Rallu.
487 € Arnaud Vagne.
284 € Jacques Hersent, M^{me} Jacqueline Hersent.
192 € Jean-Louis Berger.

Temps total: 4'47''26'''

La jument KLASSEE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont autorisé la jument KLASSEE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, celui-ci étant retiré avant le départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre KIRI QUI RIT à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, celui-ci étant retiré avant le départ

1012	3884	PRIX COBI ENGINEERING (Steeple-Chase) (Classe 5)	4 250 m
14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 13.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.			
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.			
		Illarant , h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Faustinette [Timos (GER)], 70 k (70 ^{1/2} k), p, Ecurie B.A.G. (<i>A. Zuliani</i>), d'E. Andigné	1
915	4	Jodhpur A La Motte , h, al, 7 ans, par Full Of Gold et Unagrez (Smadoun), 69 k (66 ^{1/2} k), Δ p, M ^{me} E. Varin (<i>V. Nail-Rocher</i>), M ^{me} E. Varin	2
918		Kiss Your Dream , h, b, 6 ans, par Storm The Stars USA et Cora De La Saulaie (Balko), 68 k (65 ^{1/2} k), M ^{me} MT. Theard (<i>Y. Courmont</i>), L. Guerin	2
926		Izgor De Viette , h, b.f, 8 ans, par Gemix et My Miss (Cadoudal), 68 k (65 ^{1/2} k), Δ, Ger. Lecomte (<i>J. Bry</i>), C. Lequien (s)	4
4 partants; 13 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 128 €			
5 long ½, dead-heat, 5 long ½.			
6720€ - 2 660€ - 2 660€ - 1 330€			
Primes aux éleveurs:			
974 € Earl Lassaussaye.			
385 € M ^{me} Sylvie Isaac, M ^{me} Laura Nonn, Anthony Goudal, M ^{me} Marie-Therese Theard, Anthony Deshaies.			
192 € Domingo Querol San Martin.			
<i>Temps total: 4'42''89'''</i>			
Le hongre ILLARANT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			

QUESTEMBERT

0148 214

dimanche 2 août 2026

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Stéphane LE COURTOIS - André RENAULT - Alain VANBOSTAL - Sandrine LE ROCH

1013	3887	PRIX DU PRESIDENT LOIC MOUTIEZ (Steeple-Chase) (Classe 4)	4 200 m
16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 13.000. Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.			
987		Laydiva , f, al, 5 ans, par Taj Mahal IRE et Smala Diva [Elusive City (USA)], 70 k (67 ^{1/2} k), φ p, Ecurie Delaunay (<i>Y. Delepine</i>), J. Delaunay (s)	1
983		Bamac Bam'S , h, b.f, 5 ans, par Silverwave et Vauquoise [Ungaro (GER)], 67 k (63 ^{1/2} k), φ p, M ^{me} M. Gilet (<i>N. Fouillard</i>), E. Lecoiffier	2

994	Breeze D'Auteuil IRE , h, b, 5 ans, par Magna Grecia IRE et Jeewana GB (Compton Place GB), 74 k (71 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} V. Devaux (<i>A. Lepage</i>), S. Dehez (s)	3
944	⁵ Lutka Rock Tavel , f, gr, 5 ans, par Kap Rock et Black Pearl Tavel (Al Namix), 65 k (65 ^{1/2} k), ♂, JL. Pignet (<i>A. Coupu</i>), E. Lecoiffier	4
	La Rochelaise , f, b, 5 ans, par Alhadab et Une Des Chambres (Le Balafre), 65 k (64 ^{1/2} k), ♂, G. Hue & Taupin (s) (<i>M^{me} L. Suisse</i>), G. Hue & Taupin (s)	5
5 partants; 10 eng.; 2 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 433 €		
Eng. Sup.: <i>Laydiva, Breeze D'Auteuil IRE</i>		
4 long, 3 long, 3 long, ¾ long.		
7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€		
Primes aux éleveurs :		
1113 € Andre-Marcel Pommerai, Norbert Leenders.		
556 € M ^{me} Melanie Gilet, Eric Lecoiffier.		
324 € Deerforest Stud, prime non attribuée.		
220 € Jean-Luc Pignet, M ^{me} Jade Pignet, M ^{me} Albane Pignet.		
104 € Scea Solange Esnouf.		
<i>Temps total: 4'55''40''</i>		
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
Le vétérinaire préleveur n'étant pas présent sur l'hippodrome, aucun prélèvement n'a été effectué.		

1014	³⁸⁸⁸ PRIX JEAN-RENE LOTOUT (PRIX DE LA FEDERATION DE L'OUEST)	4200 m
(Steeple-Chase - Femelles)		
(Classe 4)		
16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop		
Pour juments de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.		
950	¹ Lili De Bersy , f, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Alpha De Bersy [Network (GER)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, B. Caron (<i>A. Moriceau</i>), T. Jouin	1
918	³ Kool Cajou , f, gr, 6 ans, par Montmartre et Pegase Des Roses (Bulington), 70 k (66 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} P. Bouteyre-Boyer (<i>A. Lepage</i>), Gab. Leenders (s)	2
857	⁵ Atypique D'Oroux , f, b, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Kalinegary [Ballingarry (IRE)], 74 k (70 ^{1/2} k), ♂, JJ. Gabillat (<i>M. Zitou-Collonges</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3
	Louna Fromentin , f, b.f, 5 ans, par Alhadab et Diskover (Balko), 66 k (66 ^{1/2} k), ♂, E. Lecoiffier (<i>A. Coupu</i>), E. Lecoiffier	4
4 partants; 13 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 225 €		
Code anomalie IT: <i>Impetueuse Lady</i>		
nez, 3 long ½, loin.		
7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€		
Primes aux éleveurs :		
1113 € Bernard Caron, Benjamin Caron.		
556 € M ^{me} Pascale Bouteyre-Boyer.		
324 € David Giraudeau, Jean-Jacques Gabillat.		
220 € Adrien Delaroque.		
<i>Temps total: 5'18''66''</i>		
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
L'entraîneur E. LEMAITRE a avisé les Commissaires par téléphone qu'il avait rencontré un problème mécanique pour se rendre sur l'hippodrome, et que de ce fait, la jument IMPETUEUSE LADY (No4) sera non partante.		
Le vétérinaire préleveur n'étant pas présent sur l'hippodrome, aucun prélèvement n'a été effectué.		

1015	³⁸⁸⁶ PRIX GEORGES RIDEL - PRIX RACE & CARE	3700 m
(Steeple-Chase)		
(Classe 4)		
16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids: 67 kg. Surcharges		

accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000.		
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.		
914	⁴ La Delorean , f, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Singapore Guest (Sagacity), 65 k, ♂, J. Buez (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	1
928	² Germinal Des Beaux , h, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Four Green [Green Tune (USA)], 68 k (66 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Haras des Beaux (<i>T. Bourguigneau</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
916	⁴ Mon Tresor Dore , h, b, 4 ans, par Bande (IRE) et Tresor Girl [Lesotho (USA)], 70 k (67 ^{1/2} k), ♂, G. Thepot (<i>K. Michel</i>), A. Nail	3
949	³ Majestik Hodela , f, b.f, 4 ans, par Nom De D'La et Coucou Suisse [Crossharbour (GB)], 66 k (64 ^{1/2} k), ♂, D. Meslin (<i>M. Cypria</i>), D. Meslin	4
813	¹ Jumper King Tavel , h, gr, 4 ans, par Octoking et Orange De Juilley (Kendargent), 69 k (69 ^{1/2} k), ♂, JL. Pignet (<i>A. Coupu</i>), E. Lecoiffier	5
941	Monzon , h, 4 ans, 72 k (69 ^{1/2} k), ♂, D. Giguët (<i>M^{me} L. Suisse</i>), P. Le Gal	arr
	Soldouna , f, 4 ans, 65 k (63 ^{1/2} k), ♂, G. Lassaussaye (<i>A. Lepage</i>), Gab. Leenders (s)	tbé
	Royale Gold , f, 4 ans, 65 k (62 ^{1/2} k), ♂, E. Lecoiffier (<i>N. Fouillard</i>), E. Lecoiffier	tbé
8 partants; 27 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 307 €		
5 long, 9 long ½, 2 long, loin.		
7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€		
Primes aux éleveurs :		
1113 € Jeremy Buez.		
556 € Ecurie Haras Des Beaux, Etienne Raquin.		
324 € Michel Bedier, M ^{me} Sabrina Mahe.		
220 € Adrien Delaroque, Francois Hollande.		
104 € Florent Picard, M ^{me} Gwendoline Le Gaffric.		
<i>Temps total: 4'25''35''</i>		
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
Le vétérinaire préleveur n'étant pas présent sur l'hippodrome, aucun prélèvement n'a été effectué.		

ROYAN-LA PALMYRE

dimanche 2 août 2026

0528 214

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Olivier FAURE – Carole MERY – Jean-Pascal CONTE – Guy VIEUILLE

1016	³⁸⁸⁹ PRIX PMU CHEZ MAX	3 500 m
(Haies)		
(Classe 5)		
14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop		
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu 7.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500.		
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.		
	Black Du Brizais , h, n.p, 3 ans, par Castle Du Berlais et Katline Du Brizais [Martaline (GB)], 67 k (67 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} E. Pamart (<i>G. Ré</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
802	² Maybe The One , f, b, 3 ans, par Ivanhowe GER et Maybe River (Stormy River), 66 k (66 ^{1/2} k), ♂, P. Rousseau (<i>L. Zuliani</i>), de A. Boisbrunet (s)	2
954	² Ka Zar , h, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Kiyrna [Manduro (GER)], 69 k (66 ^{1/2} k), ♂, G. Soulie (<i>S. Bouche</i>), G. Soulie	3
954	⁴ Porta Grande , m, gr, 3 ans, par Magic Dream et Porta Saragozza (Montmartre), 67 k (67 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} R.G. Ehrnrooth (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4
	King Ivan , h, b, 3 ans, par Ivanhowe GER et Zerosum (French Fifteen), 67 k (64 ^{1/2} k), ♂, L. Trotignon (<i>J. Bryan</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
	Tendavati , h, 3 ans, 67 k (66 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Delaunay (<i>R. Courtin</i>), J. Delaunay (s)	6
	Edenland , f, 3 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Mvlt (<i>G. Richard</i>), M ^{me} V. Seignoux	7
	Ma Oui Chop , h, 3 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), J.F. Cuenca (<i>D. Rodriguez</i>), J.F. Cuenca	arr

8 partants ; 27 eng. ; 8 part def. - Total des entrées : 287 €	
5 long, tête, 8 long, 1 long, 3 long, 5 long ½.	
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	
Primes aux éleveurs :	
974 € Haras De Magouet.	
487 € Earl Haras De La Bruere, Earl De L'Abrioux.	
284 € M ^{me} Daniele Kindler.	
192 € Elevage Haras De Bourgeauville.	
91 € Mickael Valverde.	
Temps total : 4'16''60'''	
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné les entraîneurs LAGENESTE&MACAIRE(S) et V.SEIGNOUX, par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.	
Le cheval MAYBE THE ONE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

1017	3890	PRIX DE LA VILLE DE VAUX-SUR-MER (PRIX LBS)	3500 m
(Haies - À réclamer)			
12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 67 kg . Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 kg; pour 12.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches, ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 kg.			
Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.			
928	1	Martin'S Denuo , h, al, 4 ans, par Born To Sea IRE et Blue Picture (IRE) (Peintre Celebre USA), 69 k (69 ^{1/2} k), ♂♂, (10 000), M ^{me} L. Denuault (<i>T. Chevallard</i>), J. Boinsard (s)	1
995	4	My Favorite Mix , h, al, 4 ans, par Gemix et Midnight Of Paris [Mastercraftsman (IRE)], 67 k (67 ^{1/2} k), ♂♂, (8 000), M. Haski (<i>G. Ré</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
112	7	Soldier Edward , h, b, 4 ans, par King Edward et Miss Chantreuil (Saint Preuil), 69 k (65 ^{1/2} k), ♂, (10 000), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (<i>L. Salmon</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3
874	3	Milord De Palma , h, b,f, 4 ans, par For Fun et Evolve De Palma [Poliglote (GB)], 71 k (68 ^{1/2} k), ♂, (12 000), P. Lafitte (<i>J. Bryan</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4
900	7	Terraluna , f, b, 4 ans, par Gemix et Terravista [Teofilo (IRE)], 67 k (63 ^{1/2} k), ♂, (10 000), M. Chaouat (<i>A. Blais</i>), E. Grall (s)	5
858	6	Tixnstones , h, 4 ans, 69 k (66 ^{1/2} k), (10 000), JF. Cuenca (<i>D. Rodriguez</i>), JF. Cuenca	arr
952	2	Mec De Sivola , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), ♂, (8 000), G. Trapenard (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	thé
7 partants ; 18 eng. ; 7 part def. - Total des entrées : 129 €			
3 long ½, 9 long, 6 long, 1 long ½.			
5760€ - 2880€ - 1680€ - 1140€ - 540€			
Primes aux éleveurs :			
835 € M ^{me} Amelie Martin, Jean-Paul Lemelletier, Sylvain Julien Martin.			
417 € Michel Haski.			
243 € M ^{me} Martine Galiote, Christian Galiote, Pierre-Christian Galiote, M ^{me} Anne-Laure Gulde Galiote.			
165 € Ecurie Cerdeval.			
78 € Woodpark Bloodstock Ltd, Nicolas Baudron, M ^{me} Veronique Dubois.			
Temps total : 4'7''30'''			
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
Le cheval MARTIN'S DENUO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			

1018	3891	PRIX TM MARECHALERIE	4100 m
(Haies)			
(Classe 3)			
20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 58 k., et n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} mars de cette année inclus, en course à obstacles reçu une allocation de 9.000. Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière			

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 4 100 m env.	
166	¹ Kir Sacre , h, b, 6 ans, par Rail Link GB et Belle Et Sacree [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (67 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Racing Partners SAS (<i>A. Blais</i>), E. Grall (s)
975	Pomme Rose , f, al, 6 ans, par Pomellato GER et Tigresse Rose [Sevres Rose (IRE)], 67 k (67 ^{1/2} k), D. Duveau (<i>L. Zulliani</i>), N. Paysan
754	Zadall , h, b, 10 ans, par No Risk At All et Zadounia (Spadoun), 72 k (72 ^{1/2} k), ♂♂, M ^{me} E. Masson (<i>G. Richard</i>), M ^{me} V. Seignoux
955	³ Magic Davier , h, b, 8 ans, par Soul City IRE et Quatz Melody (Johann Quatz), 68 k (68 ^{1/2} k), ♂♂, M ^{me} A. Pelletant (<i>D. Gallon</i>), M ^{me} A. Pelletant
	Safille De Houelle , f, b, 6 ans, par Beaumec De Houelle et Raya Hope IRE (Robin Des Champs), 67 k (63 ^{1/2} k), ♂, G. Couge (<i>L. Salmon</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)
5 partants ; 14 eng. ; 5 part def. - Total des entrées : 184 €	
2 long, 2 long ½, 8 long ½, 1 long.	
9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€	
Primes aux éleveurs :	
1392 € Charles Magnien.	
696 € M ^{me} Laure De Premont, M ^{me} Tess Van Der Gaag Wentinck, Guillaume De Premont.	
406 € M ^{me} Eugene Masson.	
275 € Alain Clavier, Suc. Roger-Yves Simon, M ^{me} Valerie Simon, Nicolas Simon.	
130 € Suc. Franck Leblanc.	
Temps total : 4'53''20'''	
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
Le cheval POMME ROSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

DINAN

lundi 3 août 2026

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE -
Philippe RAULT - Jean-Michel WILMET - Gildas HAYS

1019 3892 PRIX HOYET OPTICIENS/OPTIC ARMOR 4250 m

(Steeple-Chase - À réclamer - Jockeys, Jeunes Jockeys et
Apprentis)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour
6.000 ou 7.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Les
chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 kg. En outre, les
chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation
de 4.000, porteront 2 kg.

**Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné
cinquante courses.**

**Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses
au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe
relatif aux femmes-jockeys.**

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.

931 3 L'Etoilee, f, gr, 6 ans, par Herald The Dawn IRE et 1
L'Etoile Du Soir (Carlotamix), 68 k (68^{1/2} k), ♂ p, (7 000),
R. Salmon (A. Lepage), W. Menuet (s)

981 Hourvari Saramour, h, b, 9 ans, par Lone Bid et Neiva 2
De Chalamont (Mollicone Junior), 72 k (72^{1/2} k), ♂, (7
000), Mustang SARL (M. Duchene), M. Solier

981 Bubble Stock, h, al, 6 ans, par Nathaniel IRE et Pivoine 3
Blanche (GB) (Pivotal GB), 70 k (70^{1/2} k), ♂ p, (7 000),
B. van Dalssen (V. Nail-Rocher), W. Menuet (s)

959 Tara Kind, f, n.p, 5 ans, par Petillo et Dame Tara 4
[Astarabad (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♂ p, (7 000),
Denalie Racing SC (A. Blais), E. Grall (s)

4 partants; 13 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 113 €

tête, 1 long ¾, 6 long.

6240€ - 3120€ - 1820€ - 1235€

Primes aux éleveurs:

904 € Yves Fremiot, Ecurie Nicolas Taudon.

452 € Damien Bonnot.

263 € Berend Van Dalssen.

179 € Earl Lassaussaye.

Temps total: 4'40''65'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant
supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont

majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument L'ETOILEE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

GRAMAT

lundi 3 août 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : Erick CHERMETTE - Michel DUNEME - Sebastien BOS

1020 3895 **PRIX DES COMMERCANTS ET ARTISANS** **3500 m**
(Haies)
(Classe 4)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

144 6 **Dana Stream**, f, b, 4 ans, par Hot Streak IRE et Danube IRE [Montjeu (IRE)], 65 k (61^{1/2} k), **1**
p, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (*L. Salmon*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

11 7 **Miss Jang**, f, b.f, 4 ans, par Agent Secret IRE et Kadjang [Panis (USA)], 65 k (62^{1/2} k), **2**
p, E. Leray (s) (*P. Phokaew*), M^{me} E. Bazire

962 2 **Manika Madrik**, f, al, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Crazy Madrik [Redback (GB)], 66 k (63^{1/2} k), **3**
p, Ecurie de La Verte Vallee (*L. Colson*), de A. Boisbrunet (s)

874 1 **Maya De Baune**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Azur De Baune [Network (GER)], 70 k (70^{1/2} k), **4**
p, SCEA Ecurie Domaine de Baune (*D. Gallon*), de A. Boisbrunet (s)

952 3 **Reef Malpic**, f, b, 4 ans, par Taareef USA et Eva Malpic [Evasive (GB)], 65 k (61^{1/2} k), **5**
(M^{me} G. Fradelin), GP. Levy
Maybe Now, f, 4 ans, 65 k (61^{1/2} k), **arr**
(M^{me} M. Laurent), de A. Boisbrunet (s)

6 partants; 14 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 110 €
tête, encolure, 1 long, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Daniel Le Borgne, Scea Barbottiere.
487 € Eric Leray, M^{me} Kalinka Leray, M^{me} Priscillia Leray, M^{me} Vanessa Leray.
284 € Emmanuel-Julien Leclerc.
192 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
91 € Pierre Pasquet, M^{me} Helene Sourbe.

Temps total: 4'43''53'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Mme Elisabeth BAZIRE par une amende de 50 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, la pouliche DANA STREAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

A l'issue de la course, la pouliche MAYBE NOW a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1021 3896 **PRIX DU TUMULUS** **3500 m**
(Haies)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

Joniro, h, b, 7 ans, par Choeur Du Nord et Koromandel [Numerous (USA)], 70 k (70^{1/2} k), **1**
(D. Gallon), de A. Boisbrunet (s)

963 3 **Nicarya**, f, b.f, 6 ans, par Nicaron GER et Briere [Kahyasi (IRE)], 68 k (65^{1/2} k), **2**
(L. Cadot), L. Cadot

998 4 **Maybe The Story**, f, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Maybe River (Stormy River), 70 k (67^{1/2} k), **3**
p, P. Rousseau (*L. Colson*), de A. Boisbrunet (s)

963 4 **Demelza**, f, b, 6 ans, par Barastraight (GB) et Rawya USA (Medaglia D'Oro USA), 66 k (63^{1/2} k), **4**
M^{ise} de Montaigne (*D. Rodriguez*), M. Brethous (s)

Blakpearl De Roche, f, 5 ans, 66 k (63^{1/2} k), **t.j**
C. Geoffroy (*Z. Donnais*), F. Nicolle

5 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 142 €

Eng. Sup.: *Blakpearl De Roche*

4 long ½, 1 long, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs:

974 € Maurice Chabrier.
487 € Olivier Triboire, S.C.E.A. Ecurie Des Jap.
284 € Pierre Rousseau, Guillaume Lassaussaye, Philippe Rousseau.
192 € Mise De Montaigne.

Temps total: 4'41''42'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le hongre JONIRO a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

ROCHEFORT-SUR-LOIRE

lundi 3 août 2026

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Laurent THIBAUT - Gabin PROUTIERE - Patrick GANDON - Lionel ANGEBAULT

1022 3893 **PRIX DU LOUET** **3500 m**
(Haies)
(Classe 4)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 30.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.

Messua De Labrunie, f, gr, 4 ans, par Tunis POL et Chitta (Saint Des Saints), 68 k (65^{1/2} k), **1**
p, Haras de La Petite Brunie (*Bougon Bougeard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

Sautern De Houelle, f, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Belle Attitude [So You Think (NZ)], 65 k (65^{1/2} k), **2**
p, Suc. F. Leblanc (*Q. Gaignard*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

Myrtille Du Large, f, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Fille Du Large (Kapgarde), 65 k (65^{1/2} k), **3**
p, P. Noue (*C. Riou*), J. Delaunay (s)

873 **Mure Des Issards**, f, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et Rapiere (Video Rock), 65 k (64^{1/2} k), **4**
p, M^{me} F. Herissay de Laitre (*L. Vandamme*), S. Zuliani (s)

4 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 4 part def. - Total des entrées: 358 €

Eng. Sup.: *Myrtille Du Large*

1 long ½, 2 long, loin.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs:

1113 € Jacques Crouzillac, M^{me} Alexandra Gourdon, Guillaume Macaire.
556 € Suc. Franck Leblanc.
324 € Pascal Noue.
220 € M^{me} F. Herissay De Laitre.

Temps total: 4'10''87'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant égale ou supérieure à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte, d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions de l'alinéa III de l'article 150 du code des courses au galop.

La jument MESSUA DE LABRUNIE a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1023	³⁸⁹⁴	PRIX CHOUQUETTE DU BALCON	3 500 m
		(Haies - Autres Que Pur Sang) (Classe 4)	
		16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop	
		Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 6.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000.	
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.	
202		My Bel Du Lion , h, b.f, 4 ans, par Non Rien De Rien et Vazabelle Du Lion [Network (GER)], 67 k (67 ^{1/2} k), p , M ^{me} O. Delaunay (C. Riou), J. Delaunay (s)	1
862		Malicieuse Royale , f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Diablesse Royale (Saint Des Saints), 65 k (65 ^{1/2} k), p , E. Aubree (Q. Gaignard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
898	³	Mabrooka Desneiges , f, al, 4 ans, par Saonois et Carla Des Neiges (Buck'S Boum), 66 k (64 ^{1/2} k), B. Martin (H. da Costa Torres), F. Foucher	3
		Mantille , f, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Guinguette [Martaline (GB)], 65 k (64 ^{1/2} k), Δ , E. Leray (s) (L. Vandamme), E. Leray (s)	4
862	⁶	Major , h, b.f, 4 ans, par Headman GB et Shelsy [Martaline (GB)], 67 k (67 ^{1/2} k), p , T. Fourcy (s) (G. Richard), T. Fourcy (s)	5
		Montrouge , h, 4 ans, 67 k (65 ^{1/2} k), ⊗ , F.J. Guimard (A. Bouille), F.J. Guimard	6
		6 partants; 20 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 305 €	
		Code anomalie AE: <i>Myrtea</i>	
		1 long ¼, 4 long ½, courte encolure, 3 long, encolure.	
		7680€ – 3 840€ – 2 240€ – 1 520€ – 720€	
		Primes aux éleveurs:	
		1113 € M ^{me} Ophelie Delaunay, Jerome Foucher, M ^{me} Sophie Gillier.	
		556 € Eric Aubree, Daniel Desforges.	
		324 € Bertrand Martin, Laurent Cernin.	
		220 € Eric Leray, Roland Madiot.	
		104 € Michel Parreau-Delhote.	
		<i>Temps total: 4'13''16'''</i>	

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant égale ou supérieure à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte, d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions de l'alinéa III de l'article 150 du code des courses au galop.

Le hongre MY BEL DU LION a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

DIEPPE

vendredi 7 août 2026

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: Patrick-Alain SAUVAT – Marie-Josèphe HUET – Cecilia Roberta GATTA

1024	³⁸⁹⁷	PRIX DU GARAGE L'ATELIER ROUXMESNIL (PRIX LANDS END)	3 400 m
		(Haies - Mâles et Hongres) (Classe 4)	
		32 000 € (14 720, 7 360, 4 160, 2 880, 1 440, 960, 480) – dotation France Galop	
		Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 k par 2.000.	
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.	
968	³	Starspirit Gatsby , h, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Lalacelle (Rajsaman), 70 k (67 k), p , M ^{me} D. Ricard (J. Philippe), M. Rolland (s)	1
		Max Du Mathan , h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Thisbee Du Mathan [Turgeon (USA)], 67 k, Δ p , Ecurie du Mathan (F. Bayle), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
		Coeur Du Lion , h, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Alta Cruz [Poliglote (GB)], 67 k, Δ p , Plantagenet Racing France (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s)	3
899	⁴	Celestin Nonantais , h, al, 3 ans, par Magic Dream et Civelle [Ballingarry (IRE)], 68 k, p , C. Trecco (K. Nabet), D. Windrif	4

387	⁶	The Grey Dandy , h, al, 3 ans, par Masked Marvel GB et Katkota (Mansonnien), 67 k, p , D. Mélé (s) (L. Bréchet), D. Mélé (s)	5
		Dancing Rooster , h, b, 3 ans, par Chanducoq et Polar Dance (No Risk At All), 67 k, Castel Racing (G. Meunier), D. Bressou	6
968	⁴	Say Hay FR , h, b, 3 ans, par Triple Threat et Carrotcake [Laveron (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), Δ p , Team Valor International (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	7
943	⁴	No Way Karwin , h, 3 ans, 68 k (67 k), p , AA. Ameline (Tho. Journiac), J. Delaunay (s)	arr
936	⁵	My Deal , h, 3 ans, 67 k, p , M ^{me} L. MacLennan (T. Chevillard), Gab. Leenders (s)	arr
		9 partants; 20 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 371 €	
		3 long, 7 long, ¾ long, 4 long ½, 9 long, 1 long ½.	
		14 720€ – 7 360€ – 4 160€ – 2 880€ – 1 440€ – 960€ – 480€	
		Primes aux éleveurs:	
		2 355 € M ^{me} Marie Cerulis.	
		1 177 € Jean-Marie Baradeau.	
		665 € Snig Elevage.	
		460 € M ^{me} Marie-Flore Corbiere.	
		230 € Haras Enki.	
		153 € M ^{me} Catherine Bonneau, M ^{me} Veronique Bertran De Baland, Castel Racing.	
		76 € Ecurie Haras Des Beaux, Etienne Raquin, prime non attribuée.	
		<i>Temps total: 3'53''20'''</i>	
		Le hongre MAX DU MATHAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

1025	³⁸⁹⁸	PRIX A+ GLASS ROUXMESNIL (PRIX REMY MOUQUET)	3 400 m
		(Haies - Femelles) (Classe 4)	

32 000 € (14 720, 7 360, 4 160, 2 880, 1 440, 960, 480) – dotation France Galop	
Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000.	
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.	

This Story , f, n, 3 ans, par Bathyrhon GER et Cover Story [Okawango (USA)], 67 k, p , T. Storme (T. Chevillard), Gab. Leenders (s)	1
Ramona , f, gr, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Praticks (IRE) (Bertolini USA), 67 k, p , Plantagenet Racing France (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2
Sawadame , f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Shekidame (No Risk At All), 67 k, Δ p , R. Corveller (F. Bayle), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3
261 Elle Me Dit , f, gr, 3 ans, par Pastorius GER et Espionne [George Vancouver (USA)], 67 k, Δ p , F. Chene (T. Dumouch), J. Delaunay (s)	4
Vacquera , f, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Korkouee [Poliglote (GB)], 67 k, p , JM. Tessier (L. Zulliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
935 Queen De Coeur , f, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Queen Amelia [Royal Applause (GB)], 67 k (68 k), p , CH. De Chaudenay (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	6
Ikorika , f, b, 3 ans, par Cokoriko et Markise D'Agrostis (Maresca Sorrento), 67 k, Haras de Beauvoir (G. Meunier), D. Bressou	7
988 Octobre Rose (IRE) , f, 3 ans, 67 k, F. Bellemère (B. Le Clerc), F. Bellemère	8
Goodness Gracious , f, 3 ans, 67 k, M ^{me} H. Devin (L. Philipperon), M. Seror (s)	9
895 ⁴ Ninety Roses , f, 3 ans, 68 k (65 k), Δ p , J. Baudron (A. Lepage), J. Baudron	tbé
Carlina Nonantaise , f, 3 ans, 67 k (64 k), Δ , JCN. Bignon (K. Michel), G. Lassaussaye	tbé
988 Aqua Allegoria , f, 3 ans, 67 k (66 k), Δ , M. Bekhti (N. Ferreira), H. Mérienne (s)	t.j
12 partants; 26 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 480 €	
Certif. vétérinaire: <i>Noumea Des Champs</i>	
2 long, 3 long, 2 long, 1 long, 9 long, 5 long, ¾ long, 1 long.	
14 720€ – 7 360€ – 4 160€ – 2 880€ – 1 440€ – 960€ – 480€	
Primes aux éleveurs:	
2 355 € Valentin Berouard, Hugo Berouard, M ^{me} Lea Berouard, M ^{me} Flavie Berouard.	
1 177 € Francois-Marie Cottin.	
665 € Richard Corveller.	
460 € Earl De Cordelles, Earl Ecurie Du Fosse Blanc.	
230 € Jean-Michel Tessier, M ^{me} Pernille Tessier.	
153 € Ecurie Chaudenay.	
76 € Michel Thomas, Philippe Thiriet, Eric Jean-Pierre Thomas.	
<i>Temps total: 3'58''90'''</i>	

La pouliche NOUMEA DES CHAMPS a été déclarée non partante pour raison vétérinaire.

Les pouliches ELLE ME DIT et CARLINA NONANTAISE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1026 3902 PRIX MINISTERE DU BON ESPRIT 3500m (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

39 000 € (17 940, 8 970, 5 070, 3 510, 1 755, 1 170, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence: +15.

893 ²	Bergheim , h, b, 4 ans, par Dschingis Secret GER et Benidorm (Spider Flight), 65 k, ϕ p, A. Oertel (<i>T. Chevillard</i>), Gab. Leenders (s)	1
970 ⁵	Bel Eclat , h, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Belmiesque [Miesque'S Son (USA)], 70 k (67 k), ϕ , M. Chaouat (<i>A. Blais</i>), D. Windrif	2
893 ¹	Musistar , f, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Musikaline [Martaline (GB)], 70 k, ϕ , D. Mélé (s) (<i>L. Bréchet</i>), D. Mélé (s)	3
969 ³	Maimix , f, b.f, 4 ans, par Gemix et Haiku (Montmartre), 68 k, ϕ , Ecurie Nicolato (<i>G. Meunier</i>), D. Cottin (s)	4
893 ⁶	Ellington Eden , h, b, 4 ans, par Manatee GB et Escort'Eden [Martaline (GB)], 64 ^{1/2} k (64 k), ϕ p, M ^{me} C. Boisdron (<i>G. Favier-Picon</i>), P. Leblanc	5
923 ¹	Optimus , h, b, 4 ans, par Kendargent et Pagaille (GER) (Teofilo IRE), 70 k, Δ p, GC. Myddelton (<i>K. Nabet</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	6
462 ⁴	Martinello , h, b, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Ascot Royale [Authorized (IRE)], 67 k (64 k), $\otimes$ p, G. Bourneuf (<i>C. Guitraud</i>), W. Menuet (s)	7
990 ⁷	Belle Vendange , f, 4 ans, 70 k (67 k), Δ , C. Stedman (<i>B. Marchand</i>), M. Seror (s)	tbé
970 ⁶	Master Falcon , h, 4 ans, 69 ^{1/2} k, ϕ p, M ^{me} G. Reille-Villedéy (<i>L. Zuliani</i>), Butel & Beaunez (s)	tbé
906 ²	Maserati Levante , h, 4 ans, 68 k (64 k), ϕ p, D. Lumet (<i>A. Lepage</i>), Gab. Leenders (s)	tbé
944 ³	Magic Trillion , f, 4 ans, 70 k (66 k), Δ p, Fam. Mussat (<i>J. Philippe</i>), M. Seror (s)	tj

11 partants; 22 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 510 €

¾ long, encolure, 1 long, 2 long, tête, 1 long.

17 940 € – 8 970 € – 5 070 € – 3 510 € – 1 755 € – 1 170 € – 585 €

Primes aux éleveurs:

2 870 € Patrick Boiteau.

1 435 € Jean-Charles Escalé.

811 € Scuderia Del Bargello.

561 € Haras D'Ecouvies, Cottin (S).

280 € M^{me} Carole Boisdron.

187 € Guy Pariente Holding.

93 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.

Temps total: 4'19"70"

Les Commissaires ont autorisé le hongre BEL ECLAT à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur pour être présenté au public.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Adrien BLAIS, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de +800 grammes au poids résultant des conditions de la course et de l'application des remises de poids.

La pouliche MUSISTAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1027 3899 PRIX MON CONTROLE TECHNIQUE ROUXMESNIL (PRIX JEAN DE LA ROCHEFOUCAULD) 3400m (Haies - Handicap de catégorie)

39 000 € (17 550, 8 580, 5 070, 3 510, 1 950, 1 365, 975) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

Référence: +16.

828 ²	Musik Please , f, b.f, 4 ans, par Telecaster GB et Epine Noire [Axxos (GER)], 70 k, ϕ , Ecurie Gabeur (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
937 ²	Melchior Du Large , h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Fortune Du Large (Montmartre), 68 k (67 k), ϕ , D. Dahan (<i>N. Ferreira</i>), H. Mérianne (s)	2

941	Heart And Soul , h, b, 4 ans, par Kendargent et Heart Of Ice IRE [Montjeu (IRE)], 66 k (64 k), ϕ , European Bloodstock Management (<i>M^{me} B. Le Clerc</i>), F. Bellemère	3
854 ²	Magie Du Chenet , f, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Fille Du Chenet [Turgeon (USA)], 68 k, ϕ , F. Bianco (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	4
853	Tributaries , m, al, 4 ans, par Gemix et Tenerife Sea (No Risk At All), 70 k, Δ p, M. Haski (<i>T. Chevillard</i>), T. Viel	5
825 ¹	Obstination , f, b, 4 ans, par Moises Has et Sainte D'Authie (Saint Des Saints), 68 ^{1/2} k, ϕ , M ^{me} G. Menato (<i>de F. Giles</i>), M ^{me} G. Menato	6
941 ⁶	Jumbalaya , f, al, 4 ans, par Van Beethoven CAN et Cheveley IRE (Shamardal USA), 67 k, ϕ , B. Angilletta (<i>B. Le Clerc</i>), M ^{me} G. Menato	7
900 ³	Ginger Tonic , f, 4 ans, 68 k (64 k), ϕ , R. Gourmaux (<i>A. Blais</i>), E. Grall (s)	8
900 ¹	Melcastille , f, 4 ans, 69 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ϕ , P. Viers (<i>A. Gleyroux</i>), M ^{me} S. Mestries	9
995 ²	Merovee , h, 4 ans, 66 ^{1/2} k (68 k), $\otimes$, Ecurie Arnaud Bochet (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	10
896 ²	L'Aumoniere , f, 4 ans, 68 ^{1/2} k, ϕ , M ^{me} de F. Beauregard (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr
512 ³	Proverbial , h, 4 ans, 68 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), M ^{me} de la B. Motte Saint-Pierre (<i>A. Duvacher</i>), D. Windrif	arr
974	Mayagua Du Large , f, 4 ans, 67 k (66 k), ϕ p, Ecurie Sapi (<i>L. Vandamme</i>), M ^{me} O. Ellart	arr
960 ³	Starboss , h, 4 ans, 66 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), Δ , M ^{me} D. Domminger (<i>G. Favier-Picon</i>), M ^{me} D. Domminger	arr

14 partants; 37 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 1 443 €

Code anomalie AE: *Lady Zaza*

Consition spéciale: *La Prodigieuse*

2 long ½, 7 long, 2 long ½, courte encolure, 1 long ½, ¾ long, 4 long, 2 long, 3 long.

17 550 € – 8 580 € – 5 070 € – 3 510 € – 1 950 € – 1 365 € – 975 €

Primes aux éleveurs:

2 808 € M^{me} Benoit Gabeur.

1 372 € Pascal Noue.

811 € European Bloodstock Management, Guy Pariente Holding.

561 € M^{me} Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

312 € Michel Haski, Marcel Chaouat.

218 € Hugues Rousseau.

156 € Baudron (S), Herald Bloodstock Ltd.

Temps total: 3'51"70"

La pouliche LADY ZAZA, disposant d'un autre engagement, a été déclarée non partante.

Le jockey Axel LEPAGE s'étant accidenté dans le Prix Ministère du Bon Esprit, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MAYAGUA DU LARGE par le jockey Lucas VANDAMME au poids de 66 kg.

La pouliche LA PRODIGIEUSE a été déclarée non partante, le jockey Joel PHILIPPE s'étant accidenté dans le Prix du Ministère du Bon Esprit et n'ayant pas pu être remplacé.

La pouliche MAGIE DU CHENET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1028 3904 PRIX SOCIETE NOUVELLE ABRAHAM DEPANAGE (PRIX ARENICE) 3900m (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

39 000 € (17 940, 8 970, 5 070, 3 510, 1 755, 1 170, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 53 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Références: 0 ans, +18,5; 1 ans et +, +19,5.

947 ²	Zilia Rebel , h, b, 6 ans, par Le Rebel et Zillione [Anabaa Blue (GB)], 68 k (64 ^{1/2} k), ϕ , J.L. Pignet (<i>N. Fouillard</i>), E. Lecoiffier	1
993 ⁴	Kimarillo , h, b, 7 ans, par Petillo et Kitty De Juilley (Crillon), 65 ^{1/2} k (63 k), M. Sottit (<i>T. Servier</i>), F. Bellemère	2
841 ²	Bien Divin , h, b, 8 ans, par On Est Bien (IRE) et Fleur Divine (Denham Red), 69 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), ϕ p, D. Cadot (s) (<i>E. Manceau</i>), D. Cadot (s)	3
	Kelibia , f, al, 6 ans, par Tunis POL et Daiki [Lucarno (USA)], 72 k (70 k), ϕ , Ecurie Magnien (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	4
993 ⁶	Leandro Nonantais , h, al, 5 ans, par Voiladenuo et Civelse [Ballingarry (IRE)], 71 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ϕ , C. Trecco (<i>M^{me} M. Hervé</i>), D. Windrif	5

947	⁴ Jasmine La Noverie , f, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et Quat'Sous D'Or [Lost World (IRE)], 68 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), $\bar{p}$, M ^{me} A. Salaun-Bordillon (<i>M^{me} B. Le Clerc</i>), A. Le Clerc (s)	6	
523	⁵ Sirlight , h, gr, 8 ans, par Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE (Nayef USA), 67 ^{1/2} k, $\Delta\bar{p}$, G. Nemegeheer (<i>G. Richard</i>), A. Le Clerc (s)	7	
897	⁶ Kola D'Oudairies , f, 6 ans, 69 ^{1/2} k, $\phi\bar{p}$, C ^{te} de M. Gigou (<i>B. Le Clerc</i>), A. Le Clerc (s)	8	
932	⁵ Jazz Festival , h, 7 ans, 67 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), $\phi\Delta\bar{p}$, W. Menuet (s) (<i>C. Guitraud</i>), W. Menuet (s)	9	
510	³ Esprit Tranquille , h, 7 ans, 71 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), $\Delta\bar{p}$, O. de Sousa (<i>L. Beaubois</i>), D. Cottin (s)	10	
921	² Saint Tunis , h, 6 ans, 71 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), ϕ , D. Satalia (<i>T. Figueira</i>), D. Satalia	arr	
892	⁵ Sunny Swing , h, 6 ans, 69 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), $\bar{p}$, JM. Callier (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	arr	
656	Grace De Teillee , f, 6 ans, 65 ^{1/2} k (62 ^{1/2} k), $\Delta\bar{p}$, Brosseau et Fils (<i>K. Michel</i>), G. Lassaussaye	arr	
885	² Kopa De La Cour , h, 7 ans, 65 ^{1/2} k, $\Delta\bar{p}$, D. Meslin (<i>L. Zuliani</i>), D. Meslin	tbé	
14 partants ; 32 eng. ; 14 part def. - Total des entrées : 713 €			
6 long 1/2, 5 long, encolure, 3 long, 2 long 1/2, courte tête, 2 long 1/2, 7 long 1/2, 4 long.			
17940€ - 8970€ - 5070€ - 3510€ - 1755€ - 1170€ - 585€			
Primes aux éleveurs :			
2601€ Florent Picard.			
1300€ Max Vuillemand, M ^{me} Marie-Christine Fanton.			
735€ Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.			
508€ Charles Magnien.			
254€ Earl Haras De Nonant Le Pin, M ^{me} Marie-Flore Corbiere.			
169€ Hubert Riviere.			
84€ Joel Souchard, Pierre Souchard.			
<i>Temps total : 4'44''70'''</i>			
Agissant sur réclamation du jockey Lucas VANDAMME (KELIBIA), arrivé 4 ^e , se plaignant d'avoir été gêné après la réception du bull-finch, par le hongre KIMARILLO (Tom SERVIER), arrivé 2 ^e , les Commissaires ont ouvert une enquête.			
Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la jument KELIBIA n'aurait pas devancé le hongre KIMARILLO lors du passage du poteau d'arrivée, sans la gêne constatée.			
Toutefois les Commissaires ont sanctionné le jockey Tom SERVIER par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours pour avoir eu un comportement fautif en se déportant vers la lice intérieure après le saut du bull-finch, obligeant le jockey Lucas VANDAMME à reprendre la jument KELIBIA.			
Le jockey Bastien MARCHAND s'étant accidenté dans le Prix Ministère du Bon Esprit, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KIMARILLO par le jeune jockey Tom SERVIER au poids de 62.5 kg.			
Le jockey Thomas FIGUEIRA a déclaré que le hongre SAINT TUNIS (2 ^e favori à la côte de 7/1), arrêté, ne s'était pas adapté au profil de la piste.			
Les hongres ZILIA REBEL, KOPA DE LA COUR et la jument GRACE DE TEILLEE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
1029	³⁹⁰⁰ PRIX DEEP JUMPING (Haies - Femelles) (Classe 5)	3400 m	
30 000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop			
Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans , n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.			
Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 400 m env.			
	Serine , f, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Miss Sonate [Limnos (JPN)], 68 k, $\Delta\bar{p}$, E. Quatrebarbes (<i>A. Zuliani</i>), d'E. Andigné	1	
	Lafayette , f, b, 5 ans, par Zarak et L'Invincible [Invincible Spirit (IRE)], 68 k, Mbappe P. Racing Stables Ltd (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} M. Pineda	2	
891	³ Zayina , f, b, 5 ans, par Zarak et Indina [Peintre Celebre (USA)], 72 k (70 k), S. Munir (<i>M^{me} B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	3	
	Costa Bianca , f, gr, 4 ans, par Headman GB et Costa Sul (Lord Du Sud), 66 k (62 k), $\bar{p}$, JM. Callier (<i>L. Salmon</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	4	
964	Miss Du Fenoir , f, b.f, 4 ans, par Non Rien De Rien et Quadanse (Maille Pistol), 66 k (66 ^{1/2} k), Domaine du Fenoir (<i>G. Richard</i>), F. Bellemère	5	
252	⁴ Mapreference Allen , f, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Evidence Allen (Saint Des Saints), 67 k (66 k), Δ , JR. Urquhart (<i>G. Faivre-Picon</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	6	
	Lancia Sport , f, gr, 5 ans, par Nirvana Du Berlais et Brasilia Sport [High Rock (IRE)], 68 k (64 k), $\bar{p}$, Ch. Herpin (s) (<i>J. Derouet</i>), Ch. Herpin (s)	7	
	Merci Gaby , f, 4 ans, 66 k, $\phi\bar{p}$, M ^{me} J. Potier (<i>L. Zuliani</i>), S. Zuliani (s)	8	
	Mightywood , f, 4 ans, 66 k (63 k), $\Delta\bar{p}$, S. Couvreur (<i>A. Duvacher</i>), S. Couvreur	arr	
816	Meeta , f, 4 ans, 66 k, $\Delta\bar{p}$, M ^{me} H. Devin (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	arr	
355	Magie Du Roy , f, 4 ans, 66 k (63 k), $\bar{p}$, E. Grall (s) (<i>A. Blais</i>), E. Grall (s)	tbé	
11 partants ; 38 eng. ; 11 part def. - Total des entrées : 768 €			
1 long 1/4, 8 long, 4 long, 1 long, 3 long, 2 long, 1/2 long.			
13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€			
Primes aux éleveurs :			
2208€ M ^{me} Catherine Coiffier.			
1104€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.			
624€ Ecurie Euroling.			
432€ Jean-Marie Callier, Snig Elevage.			
216€ Domaine Du Fenoir.			
144€ Gaec Allen.			
72€ Scea Haras De L'Etoile.			
<i>Temps total : 3'52''80'''</i>			
Le jockey Jad HONDIER étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MAPREFERENCE ALLEN par le jockey FAIVRE-PICON Gauvain au poids de 66 kg.			
Le jockey Bastien MARCHAND s'étant accidenté dans le Prix Ministère du Bon Esprit, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MISS DU FENOIR par le jockey Gwen RICHARD au poids de 66 kg.			
La jument SERINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
1030	³⁹⁰¹ PRIX MIKA MOTOR LOCATION (PRIX D'ANGERS - CHMPT PARIS TURF DES AJJ) (Haies - Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis) (Classe 4)	3800 m	
32 000 € (14 720, 7 360, 4 160, 2 880, 1 440, 960, 480) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 6.000. Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.			
Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné cinquante courses.			
Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe relatif aux femmes-jockeys.			
Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 800 m env.			
	Pascard De Beausse , h, b.f, 6 ans, par Pastorius GER et Voix Card (Voix Du Nord), 73 k, $\Delta\bar{p}$, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (<i>L. Salmon</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1	
971	⁴ Coute Que Coute , f, al, 5 ans, par Doctor Dino et Cue To Cue GB (King'S Theatre IRE), 72 k, WJ. Williams (<i>L. Maceli</i>), H. Mérianne (s)	2	
	First Polar , h, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Polar Girl [Poliglote (GB)], 71 k (69 k), $\bar{p}$, Scuderia Aichner SRL (<i>M^{me} M. Hervé</i>), J. Vana Jr	3	
	Latino La Noverie , h, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Quat'Sous D'Or [Lost World (IRE)], 67 k, $\Delta\bar{p}$, A. Le Clerc (s) (<i>T. Servier</i>), A. Le Clerc (s)	4	
951	³ Kricquet Royal , h, b, 6 ans, par Clovis Du Berlais et Guardia Royale [Martaline (GB)], 68 k (66 k), $\Delta\bar{p}$, N. Boudraa (<i>M^{me} O. Launay</i>), D. Cottin (s)	5	
149	⁵ Cookynelle , f, al, 6 ans, par Ballingarry IRE et Loula [Network (GER)], 66 k, $\Delta\bar{p}$, D. Cottin (s) (<i>L. Beaubois</i>), D. Cottin (s)	6	
	Le Cabernet , h, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Youadi [Youmzain (IRE)], 68 k, T. Hebrard de Veyrinas (<i>C. Guitraud</i>), M ^{me} L. Hebrard de Veyrinas	7	
847	⁵ Kaid De Laprelle , h, 6 ans, 68 k, $\bar{p}$, JCN. Bignon (<i>K. Michel</i>), G. Lassaussaye	8	
	Dimitri , h, 5 ans, 67 k, $\phi\bar{p}$, P. Leblanc (<i>Y. Courmont</i>), P. Leblanc	9	
9 partants ; 27 eng. ; 10 part def. - Total des entrées : 624 €			
Certif. vétérinaire : <i>Brioni</i>			
1 long, 1 long, 1 long, 1 long, 7 long, 9 long, 1 long, loin.			
14720€ - 7360€ - 4160€ - 2880€ - 1440€ - 960€ - 480€			

Primes aux éleveurs :

2134 € M^{me} Marine De Schepper, Arnaud Chaille-Chaille.
1067 € William John Williams.
603 € M^{me} Karine Perreau, Castel Racing, Joel D'Ersu.
417 € Hubert Riviere.
208 € Xavier Leredde, Daniel Desforges.
139 € Eric Baron.
69 € Sarl Carion E. M. M. .

Temps total : 4'32''80'''

Le hongre BRIONI a été déclaré non partant pour raison vétérinaire.
Le hongre LE CABERNET et la jument COUTE QUE COUTE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1031 3903 PRIX QG NAUTIC MARTIN-EGLISE (PRIX LE ROI THIBAUT) 3900 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

34000 € (15 640, 7820, 4420, 3 060, 1530, 1 020, 510) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 58 k. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 6.000 depusi le 1^{er} janvier de l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 833 4 **Lady Lady Lay**, f, b, 5 ans, par Bande (IRE) et Fairlady Du Granit (Blue Bresil), 70 k, ϕ , Ecurie Herve Guerin (*J. Reveley*), Gab. Leenders (s) 1
- 971 5 **Leca De Thaix**, f, n.p, 5 ans, par Cokoriko et Deca De Thaix [Network (GER)], 68 k, ϕ , Soc. Bourgneuf (*A. Zuliani*), d'E. Andigné 2
- 944 2 **Loko Mome**, f, b, 5 ans, par Cokoriko et Coquette Mome (Racinger), 70 k (68 k), ϕ , Ecurie des Mouillotins (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s) 3
- 868 1 **Color Ritano**, h, b, 5 ans, par Bande (IRE) et Visby (Irish Wells), 69 k, ϕ , J. Boissard (s) 4
- 942 3 **Billy Jango IRE**, h, al, 5 ans, par Buratino IRE et Piccola Mia GB (Authorized IRE), 70 k (69 k), ϕ , Scuderia Aichner SRL (*Tho. Journiac*), J. Vana Jr 5
- 951 2 **Pourquoi Pas Maman**, f, b.f, 5 ans, par Kingfisher IRE et Pourquoi Pas Elle [Martaline (GB)], 65 k, Δ ϕ , M^{me} S. Amar (*de F. Giles*), D. Cottin (s) 6
- 942 4 **Rogatien**, h, b, 5 ans, par Bande (IRE) et Champ D'Honneur (GB) (Champs Elysees GB), 67 k (63 k), ϕ ϕ , Marchosi Racing (*R. Poincot*), AS. Pacault (s) 7

7 partants; 23 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 581 €

Certif. vétérinaire : *Lady Ange Win*

2 long ½, 3 long ½, ½ long, enclure, 7 long, 5 long.

15640€ - 7820€ - 4420€ - 3060€ - 1530€ - 1020€ - 510€

Primes aux éleveurs :

2267 € Sebastien Desmontils, M^{me} Marie-Amelie De Leusse, Gabriel Leenders, Herve Guerin.
1133 € Michel Bourgneuf.
640 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
443 € Suc. Anne Boissard.
221 € Colm Griffin, prime non attribuée.
147 € Clovis Cottin, Winston Cottin.
73 € Scea L'Aubay.

Temps total : 4'50''50'''

La jument LADY ANGE WIN a été déclarée non partante pour raison vétérinaire.

La jument LOKO MOME a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

La jument LADY LADY LAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

En application de l'Article 143 II 2b du Code des Courses au Galop, le jockey Luigi MACELI a été désigné pour subir un prélèvement biologique lors de la réunion, les jockeys Bastien MARCHAND et Nathanael FERREIRA ont fait l'objet d'un dépistage du taux d'alcool dans l'air expiré au cours de la réunion.

SILLÉ-LE-GUILLAUME

samedi 8 août 2026

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Jean-François GUAY - Rémi DROUET - Anne-Doulce LEFEUVRE - Jean-Yves BOUVET

1032 3905 PRIX DES SPONSORS - VICOMTE ROBERT DE DREUX-BREZE 3500 m
(Haies)
(Classe 5)

14000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Meika**, f, b.f, 4 ans, par Nidor et Juju Des Plantes [East Of Heaven (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), ϕ , T. Annet (*A. Zuliani*), d'E. Andigné 1
- Super Maco**, f, b, 4 ans, par Gemix et Coeur De Valse (Anabaa Me), 65 k (65^{1/2} k), Δ ϕ , M^{me} G. Aoudai (*Q. Gaignard*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 2
- 821 **Knightoftheforest**, h, al, 4 ans, par Birchwood IRE et Cindy IRE (Casamento IRE), 67 k (63^{1/2} k), JM. Baudrelle (*M^{me} M. Bars Hugonot*), JM. Baudrelle 3
- Asbaro Des Bois**, h, b.f, 4 ans, par It'S Gino GER et Rose Des Bois (Bonnet Rouge), 67 k (64^{1/2} k), ϕ , M^{me} J. Brillet (*LP. Dory*), M^{me} S. Jaffrelot-Bedon 4
- 1008 **Barel De Marquise**, f, b.f, 4 ans, par Style Vendome et Amazement [Dalakhani (IRE)], 65 k (64^{1/2} k), ϕ , K. Quillard (*Y. Courmont*), S. Foucher 5

5 partants; 20 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 246 €

Certif. vétérinaire : *Muse Des Ongrais*

3 long, 3 long, tête, loin.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs :

974 € Thierry Annet, M^{me} Stephanie Annet, M^{me} Lise Annet, Florent Monnier.
487 € M^{me} Gerard Aoudai.
284 € Haras De La Huderie.
192 € M^{me} Joelle Brillet, M^{me} Margot Ye, M^{me} Celeste Ye.
91 € Kleber Quillard.

Temps total : 3'46''85'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant égale ou supérieure à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions de l'alinéa III de l'article 150 du code des courses de galop.

Les Commissaires ont ouvert une enquête suite à un changement de ligne du no3 MEIKA sur le no4 SUPER MACO après la dernière haie.

Après avoir entendu les jockeys Angelo ZULIANI et Quentin GAIGNARD en leurs explications, la jument MEIKA a fait une faute au saut de la dernière haie s'écartant de la corde et aussitôt ramenée par son jockey, la jument SUPER MACO s'est engagée à ce moment là sans disposer de la place nécessaire.

Aucune faute professionnelle n'a été retenue.

La jument SUPER MACO a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1033 3906 PRIX AUGUSTIN & PIERRE CHAMPION - PRIX SERGE MENAND 4100 m
(Haies)
(Classe 5)

14000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et Par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 100 m env.

- 1014 3 **Atypique D'Oroux**, f, b, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Kalinegary [Ballingarry (IRE)], 74 k (70^{1/2} k), Δ ϕ , JJ. Gabillat (*L. Salmon*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 1
- 944 1 **Legende De Cheneau**, f, b.f, 5 ans, par Nom De D'La et Mimiska (Lute Antique), 73 k (73^{1/2} k), ϕ , Elevage Figerro (*A. Zuliani*), d'E. Andigné 2
- 987 4 **Kountry Dvillerets**, f, b, 6 ans, par Voiladenuo et Valse Landaise (Robin Des Champs), 66 k (63^{1/2} k), Δ ϕ , M^{me} M. Ducarouge (*M. Cypria*), M^{me} M. Ducarouge 3
- 805 3 **Memory Du Lemo**, h, al, 5 ans, par Recorder GB et Melody Du Lemo [Lesotho (USA)], 68 k (65^{1/2} k), ϕ ϕ , K. Quillard (*Y. Courmont*), S. Foucher 4

4 partants; 16 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 187 €

3 long, 5 long ½, 9 long ½.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs :

974 € David Giraudeau, Jean-Jacques Gabillat.
487 € Suc. Roger Barnaud.
284 € M^{me} Christine Descharmes, M^{me} Nelly Gouttenoire.
192 € M^{me} Sylvie Le Floch.

Temps total: 4'35''33'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant égale ou supérieure à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions de l'alinéa III de l'article 150 du code des courses de galop.

La jument ATYPIQUE D'OROUX a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LIGNIÈRES

dimanche 9 août 2026

0711 221

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Pascal PIGNOT - Genevieve de SAINT POL -
Christophe GUILTAT - Josiane COMPTE

1034 ³⁹¹⁰ **PRIX MARC DEUQUET** **3 600 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 5.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 786** ³ **Lady D'Aubrelle**, f, b, 5 ans, par Cokoriko et Heather Rose GER [Montjeu (IRE)], 73 k (69^{1/2} k), ♂, F. Boistier (*T. Sporli*), E. Clayeux (s) **1**
- L'Allee Den**, h, b.f, 5 ans, par Voiladenuo et Blonde Cleville (Vertical Speed), 67 k (67^{1/2} k), ♂, N. Paysan (*R. Mayeur*), N. Paysan **2**
- Lavriot Star**, h, b, 5 ans, par Pour Moi IRE et Face A Face [Network (GER)], 70 k (70^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Ducarouge (*A. Moriceau*), M^{me} M. Ducarouge **3**
- 950** ² **Clarkia**, f, b, 5 ans, par Birchwood IRE et Danse Revee (IRE) (Manduro GER), 67 k (64^{1/2} k), ♂, M. Batrel (*J. Zerourou*), M^{me} E. Bazire **4**

4 partants; 20 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 211 €
Tombé haie d'essai: *Bath Lau*, *L'Enfant Jesus*

5 long ½, 1 long ½, 1 long ¾.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs :

1113 € Frederic Boistier.
556 € Thierry Prod'Homme, Mickael Thierry Prod'Homme.
324 € Bernard Barbery, Thomas Develay, Michel Andali, Etienne Berscheid.
220 € Daniel Cherdo, M^{me} Claudie Cherdo, Haras Des Evees.

Temps total: 4'26''20'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Suite à la chute de leurs jockeys sur la haie d'essai, les chevaux BATH LAU et L'ENFANT JESUS, avant d'être rattrapés, ont parcourus plus de 6 000 m sur la piste de trot.

Les Commissaires ont déclarés les chevaux non partant.

Le hongre L'ALLEE DEN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1035 ³⁹¹¹ **PRIX LE CHATELET** **4 500 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 5.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.

- 961** ⁷ **Hunior Delablaire**, h, b, 8 ans, par Feel Like Dancing GB et Huzalsa [Kingsalsa (USA)], 71 k (71^{1/2} k), ♂, M. Perdrielle (*R. Mayeur*), N. Paysan **1**

- 809** ³ **The Workaholic**, h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Work Of Art [Sholokhov (IRE)], 70 k (68^{1/2} k), ♂, S. Munir (*M^{me} B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

- 984** **Lucifere Deteillee**, f, b.f, 7 ans, par Manatee GB et Cletie De Teillee (Clety), 67 k (67^{1/2} k), ♂, F. Loree (*T. Sporli*), Ch. Herpin (s) **3**

- 981** ³ **Jardin D'Eole**, h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Romaneda [Muhtathir (GB)], 72 k (69^{1/2} k), ♂, K. Communier (*A. Duvacher*), K. Communier **4**

4 partants; 21 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 352 €

Code anomalie JI: *Impetueuse Lady*

9 long ½, 4 long, 3 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs :

1113 € Fabrice Hunault, Mickael Perdrielle.
556 € Ecurie Cap Orne, M^{me} Benoit Gabeur.
324 € Brosseau Et Fils.
220 € Suc. Jacques Beres.

Temps total: 5'31''0'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Quentin DEFONTAINE ayant été accidenté dans une course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Titouan SPORLI.

Le hongre HUNION DELABLAIRIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1036 ³⁹¹² **PRIX MARC BOUDOT** **3 600 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 4.500.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 934** ⁴ **Marechal De L'Air**, h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Fleur De L'Air (Buck'S Boum), 67 k (63^{1/2} k), ♂, Chateau Favray (*S. Beroud*), E. Clayeux (s) **1**
- 341** **Amour De Baune**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et La Loute (Saint Des Saints), 65 k (65^{1/2} k), ♂, de P. Fraguier (*K. Dubourg*), de A. Boisbrunet (s) **2**
- 964** ¹ **Who'S Who**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Whetstone (Saint Des Saints), 67 k (67^{1/2} k), ♂, Ecurie Benaroussi Sofiane (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- 882** ¹ **Macaron Collonges**, h, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Roxane Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 70 k (70^{1/2} k), ♂, D. Massias (*R. Mayeur*), F. Lagarde **4**
- 974** **La Chaumiere**, f, al, 4 ans, par Robin Of Navan et Disquotational GB (Nayef USA), 65 k, ♂, J. Dupont-Cariot (*A. Blais*), N. Paysan **5**
- 845** **Merveille D'Ainay**, f, 4 ans, 65 k (64^{1/2} k), ♂, EARL Elevage d'Ainay (*Tho. Journiac*), P. & C. Peltier (s) **arr**
- 934** ³ **Madame Est Servie**, f, 4 ans, 66 k (63^{1/2} k), ♂, Croysance Racing (*A. Duvacher*), G. Blot **thé**

7 partants; 18 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 209 €

Certif. vétérinaire: *Madgic De Lafayette*

3 long, 1 long ¾, 1 long ¾, ¾ long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs :

1113 € Chateau Favray, Suc. Jean-Francois Bedu.
556 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
324 € M^{me} Benoit Gabeur.
220 € Gaec Delorme Freres.
104 € Robert Brard, Jean Dupont-Cariot.

Temps total: 4'26''90'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Lucas VANDAMME par le jockey Adrien BLAIS suite à un souci de transport.

Le jockey Quentin DEFONTAINE ayant été accidenté dans une course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Baptiste LE CLERC.

La pouliche WHO'S WHO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1037	³⁹¹³	PRIX HIPPODROMES EN FETE (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)	4 800 m
20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans , les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.			
790	⁵	Kroko , h, n.p, 6 ans, par It's Gino GER et Dragee Haute (Buck's S Boum), 68 k (65 ^{1/2} k), ♂, E. Sayet (<i>C. Clayeux</i>), E. Clayeux (s)	1
		Nicar Del Avignon , h, b, 6 ans, par Nicaron GER et Chanson Celeste GB (Oratorio IRE), 71 k (71 ^{1/2} k), ♂♂, Palmyr Racing (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
982		Kiss Curl Mans , f, b, 6 ans, par Cokoriko et Brise Du Sud (Daramsar), 69 k (69 ^{1/2} k), ♂♂, Ecurie des Mouillotins (<i>de F. Giles</i>), Ch. Herpin (s)	3
		Paray , h, b, 6 ans, par Motivator GB et Red Crown AUT (Youmzain IRE), 70 k (66 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} AC. Andre (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	4
932	⁴	Kelvic Allen , f, al, 6 ans, par Balko et Sunny Vic (Robin Des Champs), 68 k (67 ^{1/2} k), ♂♂, P. Journiac (<i>Tho. Journiac</i>), P. Journiac	5
5 partants; 18 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 372 €			
Code anomalie CE: <i>Ever Faster</i>			
4 long, 1 long ¾, 3 long ½, 2 long ½.			
9600€ – 4800€ – 2800€ – 1900€ – 900€			
Primes aux éleveurs:			
1392 € Emmanuel Clayeux.			
696 € Joel Leray.			
406 € Franck Perrat, Jacques Cypres, M ^{me} Lea Perrat-Delorme.			
275 € M ^{me} Christiane Head.			
130 € Bruno Vagne, Pierre Rives.			
<i>Temps total: 6'1"40"</i>			
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
Le jockey Quentin DEFONTAINE ayant été accidenté dans une course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Kilian DUBOURG.			
Le hongre NICAR DEL AVIGNON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
1038	³⁹¹⁴	PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 18 (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)	4 800 m
20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000. Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 cette année et 7.000 l'année dernière.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.			
		Inouie Tiepy , f, n.p, 8 ans, par Free Port Lux (GB) et Sacree Tiepy (Ungaro (GER)), 66 k (62 ^{1/2} k), ♂♂, E. Clayeux (s) (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	1
737	³	Sierro Dino , h, al, 6 ans, par Doctor Dino et Sierra Nevada [Ultimately Lucky (IRE)], 73 k (72 ^{1/2} k), ♂♂, MA. Dragon (<i>Tho. Journiac</i>), C. Lefebvre (s)	2
957	¹	Lovely Risk , h, al, 7 ans, par No Risk At All et Lovely Kiss [Epalo (GER)], 74 k (74 ^{1/2} k), ♂♂, Ecurie Patrick Joubert (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
590	⁶	Speed Des Landes , h, b, 9 ans, par Sinn dar IRE et Patiently Waiting [Ballingarry (IRE)], 75 k (72 ^{1/2} k), ♂♂, M ^{me} B. Paysan (<i>A. Blais</i>), N. Paysan	4
823	⁶	Jolivent , h, b, 7 ans, par Balko et Theme Song [Antarctique (IRE)], 72 k (72 ^{1/2} k), ♂♂, Ecurie VNJF Horses (<i>A. Moriceau</i>), AS. Pacault (s)	5
961	⁶	Gino Des Dunes , h, 10 ans, 68 k (68 ^{1/2} k), ♂♂, Ecurie des Dunes (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)	6
6 partants; 33 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 624 €			
Sans jockey: <i>Kossovo</i>			
Code anomalie SV: <i>Wal Cassandre</i>			
8 long ½, 4 long ½, encolure, 3 long, tête.			
9600€ – 4800€ – 2800€ – 1900€ – 900€			

Primes aux éleveurs:

1392 € Michel Contignon, M^{me} Nelly Contignon.

696 € Suc. Claude Guedj.

406 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

275 € Ecurie Haras De La Rousseliere, Dominique Bourgeois.

130 € Agb Agency, Olivier Rambert.

Temps total: 6'16"80"

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre SPEED DES LANDES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

POMPADOUR

dimanche 9 août 2026

0540 221

Terrain BON

Commissaires de courses : Pierre POURET – Serge BARTHELEMY – Matthieu LASTERNAS – Marie-Cécile PARVEAU MARCHAND

1039	³⁹⁰⁸	PRIX MARCEL DELORD (Haies - Anglo-Arabs 12,5 % et plus) (Classe 4)	3 900 m
Réservée F.E.E.			

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans et au-dessus n'ayant pas reçu 20.000 en course à obstacles (victoires et places).

Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

		Flavo De Verdun , h, al, 5 ans, par Entree De Jeu et Feline Du Luy [Marathon (USA)], 65 k, ♂, . Ecurie Couderc (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
640	¹	Happy Birthday , f, al, 4 ans, par Born To Sea IRE et Fripp'Ouille (Hasawood De Bordes), 66 ^{1/2} k, P. Pailhes (<i>L. Bréchet</i>), D. Guillemin (s)	2
640	⁴	Ma Coralie , f, b, 4 ans, par Paban De France et Muscat Roses (No Risk At All), 63 k (61 k), ♂, F. Lagarde (<i>M^{me} G. Fradelin</i>), F. Lagarde	3
640	⁵	Magique Pontadour , f, b, 4 ans, par Elliptique (IRE) et Melodynelson (Benevolo De Paban), 64 k, ♂, M ^{me} M. Benoit (<i>G. Richard</i>), F. Lagarde	4
		Malice De Bersac , f, b, 4 ans, par Paban De France et Altesse De Bersac [Signe Divin (USA)], 63 k (62 k), M ^{me} E. Bazire (<i>P. Phokaew</i>), M ^{me} E. Bazire	5

5 partants; 7 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 12 €

1 long, courte tête, loin, loin.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs:

1113 € Joel Ducastaing.

556 € M^{me} Pascale Papon, Scea Haras De Peyre.

324 € Claude Olivier Corral, Eric Leray.

220 € Francois Maillot.

104 € Didier Aubard.

Temps total: 5'3"70"

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre FLAVO DE VERDUN AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après course.

1040	³⁹⁰⁷	PRIX DOMINIQUE MARCILHACY (Haies) (Classe 4)	3 900 m
-------------	-----------------	---	----------------

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans, n'ayant, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 7.500, ni été classés 2^e d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 22.000, les 5 ans n'ayant jamais gagné une course à obstacles. **Poids: 4 ans, 66 kg.; 5 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en

course de haies (victoires et places) : 1 kg. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 900 m env.

- Milovent**, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Ellovent [Muhtathir (GB)], 66 k (67 k), β , Ben. Chevalier (*G. Ré*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **1**
- 962** ¹ **Bar A Tous**, h, b, 4 ans, par Bande (IRE) et Lucky Millionaire (IRE) (Indian Rocket GB), 69 k, β , GIL. Baratoux (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 929** ³ **Miracle Royal**, h, b.f, 4 ans, par Van Beethoven CAN et Jiloka Avenue [Daltabad (IRE)], 66 k (63 k), GP. Levy (*P. Phokaew*), GP. Levy **3**
- Mylady D'Aubrelle**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Kerala Du Berlais (Saint Des Saints), 64 k (63 k), β , F. Boistier (*L. Colson*), de A. Boisbrunet (s) **4**

4 partants; 16 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 264 €

Certif. vétérinaire : *Blakpearl De Roche*

9 long, 4 long, loin.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs :

- 1113 € Benoit Chevalier, M^{me} Annick Chevalier, M^{me} Sophie Chevalier-Guillon.
556 € Maxime Saint-Germain.
324 € M^{me} Sylvie Da Silva, Sarl Winning Bloodstock Agency.
220 € Frederic Boistier.

Temps total : 5'17''30'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné la société d'entraîneurs LAGENESTE & MACAIRE par une amende de 60,00 euros pour couleures non-conformes.

Le hongre MILOVENT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après course.

1041 ³⁹⁰⁹ **PRIX LOUIS REILLIER** **4 500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
(Classe 2)
Réservée F.E.E.

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.

Cette épreuve sera disputée sur le petit parcours.

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- 881** ¹ **Diablo**, h, b, 13 ans, par Ragtime Pontadour et La Sagra (Noblequest), 74 k, $\otimes\beta$, M^{me} M. Benoit (*L. Zuliani*), M^{me} M. Benoit **1**
- 977** ¹ **Florico Du Mont**, h, al, 9 ans, par Kap Rock et Flore Du Mont (L'Escalator), 71 k (67 k), β , M^{me} M. Benoit (*M^{me} G. Fradelin*), F. Lagarde **2**
- 911** ³ **Gipsy De Chenour**, f, al, 10 ans, par Frisson Du Pecos et Roulegamine [Sabrehill (USA)], 65 k (62 k), $\otimes$, PAT. Charon (*A. Gleyroux*), PAT. Charon **3**
- 881** **Lorca Malpic**, f, b, 10 ans, par Last Train GB et Ashtar (Fast), 68 k (66 k), M. Nicolau (*M^{me} H. Sourbe*), M. Nicolau **4**
- 881** **Egeo**, h, b, 12 ans, par Fantagaro et Florance (Fast), 66 k, $\otimes\beta$, M^{me} M. Chiampo (*B. Fouchet*), M^{me} M. Chiampo **5**
- 881** ² **Lora De La Brunie**, f, 5 ans, 65 k, $\phi\beta$, Haras de La Petite Brunie (*L. Bréchet*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **t.j**

6 partants; 9 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 108 €
2 long $\frac{1}{2}$, 6 long, loin, $\frac{3}{4}$ long.

11040€ - 5520€ - 3220€ - 2185€ - 1035€

Primes aux éleveurs :

- 1600 € M^{me} Marianne Vigneau.
800 € Pierre R. Taguet.
466 € M^{me} Blandine Cavoleau, David Delort.
316 € Pierre Pasquet.
150 € M^{me} Marie Chiampo.

Temps total : 6'9''40'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre

pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Joshua BRYAN étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Léo-Paul BRECHET.

Le hongre FLORICO DU MONT AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après course.

Les jockeys Praphan PHOKAEW et Baptiste FOUCHET ont fait l'objet contrôle d'alcoolémie.

Le jockey Damien MORIN a fait l'objet contrôle biologique.

VITTEL

mardi 11 août 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : Nelly CONTIGNON - Edith VOGIN - Yann de BUYER

1042 ³⁹¹⁵ **PRIX DU MONT SAINT-JEAN (PRIX PMU +)** **3 800 m**
(Haies)
(Classe 2)

28 000 € (12 880, 6 440, 3 640, 2 520, 1 260, 840, 420) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 4.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- 886** ² **La Prodigueuse**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Alix Pretty [Le Fou (IRE)], 69 k (69 $\frac{1}{2}$ k), Δ , G. Le Baron (*L. Philippon*), M. Seror (s) **1**
- Magic De Fregande**, h, b, 4 ans, par Tunis POL et Camille De Guye (Buck'S Boum), 67 k (67 $\frac{1}{2}$ k), β , E. Clayeux (s) (*de F. Giles*), E. Clayeux (s) **2**
- 996** ⁶ **Mateline De Guye**, f, b.f, 4 ans, par Karaktar IRE et Entre En Scene [Coastal Path (GB)], 65 k (64 $\frac{1}{2}$ k), Sangwin Bloodstock Ltd (*N. Ferreira*), H. Mérianne (s) **3**
- 960** ⁴ **Madame Royale**, f, b, 4 ans, par Weltstar GER et Daydreaming (Buck'S Boum), 65 k (61 $\frac{1}{2}$ k), $\phi\beta$, M^{me} J. Dufour (*T. Spolli*), E. Clayeux (s) **4**
- 784** ³ **Lady Zaza**, f, b, 4 ans, par Zarak et Forces Sweetheart GB (Allied Forces USA), 70 k (70 $\frac{1}{2}$ k), $\phi\beta$, Ecurie Tygaly (*D. Ubeda*), M. Seror (s) **5**
- 582** **Shades**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Shahinda [Sea The Stars (IRE)], 70 k (67 $\frac{1}{2}$ k), β , J.P.J. Dubois (*L. Beaubois*), D. Cottin (s) **6**
- Study The Lady GB**, f, b, 4 ans, par Study Of Man IRE et Tedsmore Dame GB (Indesatchel IRE), 65 k (64 $\frac{1}{2}$ k), C. Trecco (*G. Faivre-Picon*), D. Windrif **7**

7 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 1064 €

Eng. Sup.: *Lady Zaza*

1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$, 2 long, 9 long, loin.

12880€ - 6440€ - 3640€ - 2520€ - 1260€ - 840€ - 420€

Primes aux éleveurs :

- 2060 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
1030 € Jean-Baptiste Devillard.
582 € Gaec Delorme Gerard & Vincent, Sc Ecurie Couderc, Haras De Saint-Voir.
403 € Dominique Clayeux, M^{me} Emilie Pons, M^{me} Jeanne Dufour.
201 € M^{me} Erika Gilliar.
134 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
67 € J. White, prime non attribuée.

Temps total : 4'26''56'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jeune jockey Arthur DUVACHER étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche STUDY THE LADY (GB) par le jeune jockey Gauvin FAIVRE-PICON au poids de 64kg.

Le jeune jockey Lyam BEAUBOIS a déclaré que la pouliche SHADES, arrivée 6^e (1^{re} fav - 2.9/1), effectuait une rentrée de 90 jours et avait trop d'effort dans le parcours.

La pouliche LA PRODIGIEUSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1043 ³⁹¹⁶ **PRIX MARECHAL LYAUTEY** **3 800 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

26 000 € (11 700, 5 720, 3 380, 2 340, 1 300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} mars dernier inclus, reçu une allocation de 12.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicaieur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Références : 0 ans, +16 ; 1 ans et +, +17.

- 1001** ⁶ **Algajust**, h, b, 6 ans, par It'S Gino GER et Falballas [Davidoff (GER)], 62 k (62^{1/2} k), ϕ p, Lokotrans (A. Gautron), L. Urbanek **1**
- 1001** ² **Sacred Union**, h, b, 6 ans, par Ultra IRE et Shawnee'S Glory [George Vancouver (USA)], 72 k (72^{1/2} k), Δ p, J. Mérienne (Q. Defontaine), Ch. Herpin (s) **2**
- 887** ³ **Imperium**, h, b, 8 ans, par Bathyrhon GER et Bella Napoli (Dream Well), 65^{1/2} k (66 k), ϕ p, E. Cournault (de F. Giles), A. Acker (s) **3**
- 940** ² **Jilajione**, h, b, 7 ans, par Walzertakt GER et Alauda [Great Pretender (IRE)], 71 k (71^{1/2} k), Δ p, M. Rulec (s) (B. Le Clerc), M. Rulec (s) **4**
- 948** ⁵ **Joli Look**, h, al, 7 ans, par Nom De D'La et Utopiste (Califet), 72 k (69^{1/2} k), p, Lokotrans (J. Bryan), L. Urbanek **5**
- 337** ⁵ **Lerika**, f, b, 5 ans, par Agent Secret IRE et Urika (Nidor), 66 k (65^{1/2} k), M. Chaouat (G. Faivre-Picon), D. Windrif **6**
- 940** ⁷ **Luna Lupa GB**, f, b, 5 ans, par Time Test GB et Lupa Montana USA (Giant'S Causeway USA), 63 k (63^{1/2} k), p, J. Finch (L. Philippon), M. Seror (s) **7**
- 1001** ³ **Kabriele De Sivola**, f, 6 ans, 63 k (62^{1/2} k), ϕ p, Haras de Sivola (J.F. Rambur), M. Pitart **tj**

8 partants ; 30 eng. ; 9 part def. - Total des entrées : 756 €

Code anomalie IT : *Innovante*

1 long ½, 4 long, 9 long, 1 long ½, 7 long, 8 long.

11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€ - 1300€ - 910€ - 650€

Primes aux éleveurs :

- 1696 € Herve Barus.
829 € Earl Haras Du Taillis.
490 € Francois-Marie Cottin.
339 € Pierre De Maleissye Melun.
188 € Thierry Cypres, Pierre Chebance.
131 € Eric Leray, Roland Madiot.
94 € Ashbrittle Stud, prime non attribuée.

Temps total : 4'17''85'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument INNOVANTE a été déclarée non-partante par son entraîneur en raison d'un incident de transport.

Le jeune jockey Arthur DUVACHER étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument LERIKA (AQ) par le jeune jockey Gauvin FAIVRE-PICON au poids de 65kg.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Mathieu PITART (joint par téléphone), par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes (casaque déchirée partiellement).

Le hongre JOLI LOOK (AQ) a été muni d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ.

Le hongre JILAJIONE (AQ) a été accompagné en main au départ non monté.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Alexis GAUTRON, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5sollicitations).

Le hongre ALGAJUST a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1044 ³⁹¹⁷ **PRIX DE LA STATION THERMALE DE VITTEL** **4200 m** (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

26 000 € (11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} mars de cette année inclus, ni reçu une allocation de 12.500, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 39.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicaieur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Références : 0 ans, +17 ; 1 ans et +, +18.

- 738** ¹ **Gabstone**, h, n.p, 6 ans, par Victory Song IRE et Pierre Rousse (Oblat), 68 k (64^{1/2} k), p, E. Sayet (T. Sporli), E. Clayeux (s) **1**
- 926** ⁵ **Fox Trot**, h, b, 11 ans, par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimble), 72 k (69^{1/2} k), p, A. Sannier (L. Beaubois), A. Sannier **2**

- 961** ⁵ **Porzman**, h, b, 5 ans, par Vol De Nuit GB et Spice [Bering (GB)], 69 k (69^{1/2} k), Δ p, K. Communier (de F. Giles), K. Communier **3**
- 961** ¹ **Krazy Gege**, h, al, 6 ans, par Voiladenuo et Maditao [Sunday Break (JPN)], 72 k (71^{1/2} k), p, A. Sannier (G. Faivre-Picon), A. Sannier **4**
- 961** **In My Mind**, f, b, 7 ans, par Kamsin GER et Miami Star GER (Sholokhov IRE), 67^{1/2} k (65 k), ϕ , E. Wissner (A. Masson), A. Acker (s) **5**
- 947** ⁶ **Gemill**, h, n, 6 ans, par Kingsalsa USA et Melancholy Hill (My Risk), 68 k (68^{1/2} k), p, Lokotrans (A. Gautron), L. Urbanek **6**
- 993** ⁷ **Bistrot Has**, f, 7 ans, 65 k (65^{1/2} k), $\otimes$ p, M^{me} MG. Boudot (L. Philippon), M. Seror (s) **arr**
- 994** **Beautyfull Eyes**, f, 5 ans, 64 k (62^{1/2} k), p, D. Dahan (L. Maceli), H. Mérienne (s) **dér**

8 partants ; 23 eng. ; 8 part def. - Total des entrées : 390 €
6 long, nez, 2 long, 3 long, nez.

11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€ - 1300€ - 910€

Primes aux éleveurs :

- 1696 € Emmanuel Sayet, M^{me} Basma Akremi, Gabriel Sayet.
829 € Haras Du Hogueuet.
490 € Yannick Fouin.
339 € Pierre Jabot, Gerard Dufit.
188 € Jeremie Bossert, Benjamin Bossert, Raymond Lustig.
131 € Yannick Fouin, Suc. Roland Monnier.

Temps total : 4'51''56'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Suite à 3 faux départ, le départ de la course a été donné à 20h04.

Le soleil étant rasant et par sécurité pour les chevaux et les jockeys, la dernière haie a été supprimée.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu au deuxième tour, à l'entrée de la ligne droite, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Titouan SPORLI (GABSTONE), arrivé 1^{er}, Gauvain FAIVRE-PICON (KRAZY GEGE), arrivé 4^e et Antoine MASSON (IN MY MIND), arrivé 5^e.

Après audition desdits jockeys et examen du film de contrôle, il résulte que le mouvement constaté était dû à un fait de course.

Aucune responsabilité n'a été retenue à l'encontre de l'un des concurrents.

Le hongre GABSTONE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

En application de l'article 143 II 2-b du Code des Courses au Galop, le jockey Lyam BEAUBOIS a été désigné pour subir un prélèvement biologique ainsi que les jockeys Jerome MOUTARD et Antoine MASSON ont été désignés pour subir un contrôle par éthylotest, lors de la réunion de course

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.
Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.
 * Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

Algajust, h, 6 ans, It'S Gino GER et Falballas, **1043/1**

Amour De Baune, f, 4 ans, Masked Marvel GB et La Loute, **1036/2**

Aqua Allegoria, f, 3 ans, No Nay Never USA et La Berma (IRE), 1025

Armony De Roche, f, 3 ans, Castle Du Berlais et Red Time, **1003/6**

Asbaro Des Bois, h, 4 ans, It'S Gino GER et Rose Des Bois, **1032/4**

Ascencia, f, 3 ans, Doctor Dino et Kapkiline, **1003/2**

Athena Du Brizais, f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Got Silver, 1009

Atypique D'Oroux, f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Kalinegary, **1014/3, 1033/1**

Bamac Bam'S, h, 5 ans, Silverwave et Vauquoise, **1013/2**

Bandetobealive, h, 3 ans, Bande (IRE) et Artemidor, 1003

Banksy Nova, h, 4 ans, Whitecliffsofdovery USA et Bomba Nova, **1008/4**

Bar A Tous, h, 4 ans, Bande (IRE) et Lucky Millionaire (IRE), **1040/2**

Barel De Marquise, f, 4 ans, Style Vendome et Amazement, 1008, **1032/5**

Beautyfull Eyes, f, 5 ans, Taj Mahal IRE et Blonville, 1044

Bel Eclat, h, 4 ans, Tiger Groom GB et Belmiesque, **1026/2**

Belisma, f, 6 ans, Doctor Dino et Benuisca, **1005/2**

Belle Vendange, f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Vie Royale, 1026

Bergheim, h, 4 ans, Dschingis Secret GER et Benidorm, **1026/1**

Bien Divin, h, 8 ans, On Est Bien (IRE) et Fleur Divine, **1028/3**

***Billy Jango IRE**, h, 5 ans, Buratino IRE et Piccola Mia GB, **1031/5**

Bistrot Has, f, 7 ans, Buck'S Boum et Bia Has, 1044

Black Du Brizais, h, 3 ans, Castle Du Berlais et Katline Du Brizais, **1016/1**

Blakpearl De Roche, f, 5 ans, Jeu St Eloï et God Girl, 1021

***Breeze D'Auteuil IRE**, h, 5 ans, Magna Grecia IRE et Jeewana GB, **1013/3**

Bricconcella, f, 3 ans, American Devil et Liladele, **1010/2**

Bubble Stock, h, 6 ans, Nathaniel IRE et Pivoine Blanche (GB), **1019/3**

Call Me Queen, f, 4 ans, Ectot (GB) et Queenie'S Cash, **1004/5**

Carlina Nonantaise, f, 3 ans, Castle Du Berlais et Carlinas, 1025

Celestin Nonantais, h, 3 ans, Magic Dream et Civelse, **1024/4**

Chablis De Houelle, f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Shedance Dehouelle, **1004/2**

Cherie Des Brieres, f, 3 ans, Birchwood IRE et Rose Des Brieres, **1010/3**

Clarkia, f, 5 ans, Birchwood IRE et Danse Reveal (IRE), **1034/4**

Coeur Du Lion, h, 3 ans, Goliath Du Berlais et Alta Cruz, **1024/3**

Color Ritano, h, 5 ans, Bande (IRE) et Visby, **1031/4**

Cookynelle, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Loula, **1030/6**

Costa Bianca, f, 4 ans, Headman GB et Costa Sul, **1029/4**

Coute Que Coute, f, 5 ans, Doctor Dino et Cue To Cue GB, **1030/2**

Dana Stream, f, 4 ans, Hot Streak IRE et Danube IRE, **1020/1**

Dancing Rooster, h, 3 ans, Chanducoq et Polar Dance, **1024/6**

Demelza, f, 6 ans, Barastraight (GB) et Rawya USA, **1021/4**

Diablo, h, 13 ans, Ragtime Pontadour et La Sagra, **1041/1**

Dimitri, h, 5 ans, Sholokhov IRE et Caterina, 1030

Do It Well, h, 3 ans, Order Of St George IRE et Let'S Do It, **1003/3**

Edenland, f, 3 ans, Ectot (GB) et Kalkirose, 1016

Egeo, h, 12 ans, Fantagaro et Florance, **1041/5**

Elle Me Dit, f, 3 ans, Pastorius GER et Espionne, **1025/4**

Ellington Eden, h, 4 ans, Manatee GB et Escort'Eden, **1026/5**

Esprit Tranquille, h, 7 ans, Elm Park GB et County County, 1028

Exocet Forlonge, f, 5 ans, Goliath Du Berlais et Belle Du Brizais, 1006

Fengbo, h, 5 ans, Zanzibari USA et Eau Et Sable, **1009/7**

First Polar, h, 6 ans, Karaktar IRE et Polar Girl, **1030/3**

Flavo De Verdun, h, 5 ans, Entree De Jeu et Feline Du Luy, **1039/1**

Florico Du Mont, h, 9 ans, Kap Rock et Flore Du Mont, **1041/2**

Fox Trot, h, 11 ans, Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, **1044/2**

Gabstone, h, 6 ans, Victory Song IRE et Pierre Rousse, **1044/1**

Galant Chaba, h, 10 ans, High Rock (IRE) et Kalypsonn, **1002/1**

Gemill, h, 6 ans, Kingsalsa USA et Melancholy Hill, **1044/6**

General Desjy, h, 9 ans, Sinnard IRE et Sea Dame, **1006/2**

Germinal Des Beaux, h, 4 ans, Honolulu IRE et Four Green, **1015/2**

Ginger Tonic, f, 4 ans, Born To Sea IRE et Guadalcanal, 1027

Gino Des Dunes, h, 10 ans, Konig Turf GER et Inecess, 1038

Gipourloumoi, h, 3 ans, Pour Moi IRE et A Lougie, **1003/7**

Gipsy De Chenour, f, 10 ans, Frisson Du Pecos et Roulegamine, **1041/3**

Goodness Gracious, f, 3 ans, Doctor Dino et La Griottiere, 1025

Grace De Teillee, f, 6 ans, Masked Marvel GB et Diva De Teille, 1028

Happy Birthday, f, 4 ans, Born To Sea IRE et Frip'Ouille, **1039/2**

Heart And Soul, h, 4 ans, Kendargent et Heart Of Ice IRE, **1027/3**

Hourvari Saramour, h, 9 ans, Lone Bid et Neiva De Chalamont, **1019/2**

Hunior Delablaire, h, 8 ans, Feel Like Dancing GB et Huzalsa, **1035/1**

Hurric Des Obeaux, h, 9 ans, Saddex (GB) et Quick Des Obeaux, **1002/4**

Ikorika, f, 3 ans, Cokoriko et Markise D'Agrostis, **1025/7**

Illarant, h, 6 ans, Choeur Du Nord et Faustinette, **1012/1**

Ilote, f, 8 ans, Conillon GER et Quelfa, **1011/1**

Imperium, h, 8 ans, Bathyrhon GER et Bella Napoli, **1043/3**

In My Mind, f, 7 ans, Kamsin GER et Miami Star GER, **1044/5**

Inouie Tiepy, f, 8 ans, Free Port Lux (GB) et Sacree Tiepy, **1038/1**

Itchelo Du Mee, h, 8 ans, Kandidate GB et British Du Mee, **1011/3**

Izgor De Viette, h, 8 ans, Gemix et My Miss, **1012/4**

Jardin D'Eole, h, 6 ans, Choeur Du Nord et Romaneda, **1035/4**

Jasmine La Noverie, f, 7 ans, Tiger Groom GB et Quat'Sous D'Or, **1028/6**

Jazz Festival, h, 7 ans, Night Wish GER et La Grande Touche, 1028

Jeriko De Kerker, h, 7 ans, Cokoriko et Une Vie De Kerker, **1002/6**

Jet D'Estruval, h, 7 ans, Kapgarde et Caresse D'Estruval, **1005/1**

Jilajone, h, 7 ans, Walzertakt GER et Alauda, **1043/4**

Jodhpur A La Motte, h, 7 ans, Full Of Gold et Unagrez, **1012/2**

Joli Look, h, 7 ans, Nom De D'La et Utopiste, **1043/5**

Jolie Moirette, f, 7 ans, Agent Secret IRE et Rahana Moirette, **1005/5**

Jolivent, h, 7 ans, Balko et Theme Song, **1038/5**

Joniro, h, 7 ans, Choeur Du Nord et Koromandel, **1021/1**

Journee D'La Femme, f, 7 ans, Authorized IRE et Regle De L'Art, **1006/3**

Jumbalaya, f, 4 ans, Van Beethoven CAN et Cheveley IRE, **1027/7**

Jumper King Tavel, h, 4 ans, Octoking et Orange De Juilley, **1015/5**

Ka Zar, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Kiyrna, **1016/3**

Kabriele De Sivola, f, 6 ans, Estejo GER et Ever Twig, 1043

Kaid De Laprelle, h, 6 ans, Choeur Du Nord et Rolls De Laprelle, 1030

Kastel Wal, h, 5 ans, Castle Du Berlais et Walsamelle, 1009

Kelibia, f, 6 ans, Tunis POL et Daiki, **1028/4**

Kelvic Allen, f, 6 ans, Balko et Sunny Vic, **1037/5**

Kepi D'Estruval, h, 6 ans, Cokoriko et Vague D'Estruval, **1007/1**

Kimarillo, h, 7 ans, Petillo et Kitty De Juilley, **1028/2**

Kind Of Mix, h, 5 ans, Gemix et Midnight Of Paris, **1009/6**

King Ivan, h, 3 ans, Ivanhowe GER et Zerosum, **1016/5**

Kir Sacre, h, 6 ans, Rail Link GB et Belle Et Sacree, **1018/1**

Kiri Qui Rit, h, 6 ans, Voiladenuo et Arista Sygero, 1011

Kiss Curl Mans, f, 6 ans, Cokoriko et Brise Du Sud, **1037/3**

Kiss Your Dream, h, 6 ans, Storm The Stars USA et Cora De La Saulaie, **1012/2**

Klassee, f, 6 ans, Tunis POL et Une Unitee, **1011/2**

Knightoftheforest, h, 4 ans, Birchwood IRE et Cindy IRE, **1032/3**

Kola D'Oudairies, f, 6 ans, Kamsin GER et Pythie D'Oudairies, 1028

Kool Cajou, f, 6 ans, Montmartre et Pegase Des Roses, **1014/2**

Kopa De La Cour, h, 7 ans, Quick Martin et Kiva De La Vallee, 1028

Kountry Dvillerets, f, 6 ans, Voiladenuo et Valse Landaise, **1033/3**

Krazy Gege, h, 6 ans, Voiladenuo et Maditao, **1044/4**

Kreedence, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Dansala Reconce, **1006/1**

Kregiel, h, 6 ans, Cokoriko et Tinapalo, **1011/4**

Kricquet Royal, h, 6 ans, Clovis Du Berlais et Guardia Royale, **1030/5**

Kroko, h, 6 ans, It'S Gino GER et Dragee Haute, **1037/1**

L Audacieux, h, 5 ans, Creachadoir IRE et Lady La Lionne, **1007/3**

L'Allee Den, h, 5 ans, Voiladenuo et Blonde Cleville, **1034/2**

L'Aulinae, f, 3 ans, Bathyrhon GER et L'Audacieuse, **1010/1**

L'Aumoniere, f, 4 ans, For Fun et L'Audacieuse, 1027

L'Etoilee, f, 6 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, **1019/1**

La Chaumiere , f, 4 ans, Robin Of Navan et Disquotational GB, 1036/5	Ma Coralie , f, 4 ans, Paban De France et Muscat Roses, 1039/3	Maybe The Story , f, 6 ans, Choeur Du Nord et Maybe River, 1021/3	New York D'Erable , f, 3 ans, Beaumec De Houelle et Katy Love, 1010/7
La Chorale , f, 3 ans, Choeur Du Nord et La Loute, 1010/5	Ma Oui Chop , h, 3 ans, Gutaifan IRE et Mayana Chope, 1016	<i>Me Voila La Mome</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Sale Doun, 1004	Nicar Del Avignon , h, 6 ans, Nicaron GER et Chanson Celeste GB, 1037/2
La Delorean , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Singapore Guest, 1015/1	<i>Mabrooka Desneiges</i> , f, 4 ans, Saonois et Carla Des Neiges, 1023/3	<i>Mec De Sivola</i> , h, 4 ans, Victory Song IRE et Surprise De Sivola, 1017	Nicarya , f, 6 ans, Nicaron GER et Briere, 1021/2
La Prodigieuse , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Alix Pretty, 1042/1	<i>Macaron Collonges</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Roxane Collonges, 1036/4	Meeta , f, 4 ans, Telecaster GB et Mezah IRE, 1029	<i>Ninety Roses</i> , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Folatiere, 1025
<i>La Rochelaise</i> , f, 5 ans, Alhadab et Une Des Chambres, 1013/5	<i>Madame Est Servie</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Gatee, 1036	<i>Meika</i> , f, 4 ans, Nidor et Juju Des Plantes, 1032/1	No Way Karwin , h, 3 ans, For Fun et Al Doha, 1024
Lady D'Aubrelle , f, 5 ans, Cokoriko et Heather Rose GER, 1034/1	<i>Madame Royale</i> , f, 4 ans, Weltstar GER et Daydreaming, 1042/4	Melcastille , f, 4 ans, Style Vendome et Meldown, 1027	<i>Non Sans Raison</i> , f, 3 ans, Karaktar IRE et He Vla Senam, 1003/4
Lady Lady Lay , f, 5 ans, Bande (IRE) et Fairlady Du Granit, 1031/1	<i>Mademoiselle D Ange</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Altesse D'Ange, 1004/1	Melchior Du Large , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Fortune Du Large, 1027/2	<i>Nuance Du Fenoir</i> , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Quadanse, 1010
Lady Zaza , f, 4 ans, Zarak et Forces Sweetheart GB, 1042/5	Magic Davier , h, 8 ans, Soul City IRE et Quatz Melody, 1018/4	Memory Du Lemo , h, 5 ans, Recorder GB et Melody Du Lemo, 1033/4	Obstination , f, 4 ans, Moises Has et Sainte D'Authie, 1027/6
Lafayette , f, 5 ans, Zarak et L'Invincible, 1029/2	<i>Magic De Fregande</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Camille De Guye, 1042/2	<i>Merci Gaby</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Ho Gaby, 1029	Octobre Rose (IRE) , f, 3 ans, Waldgeist GB et Daladia USA, 1025
<i>Laic</i> , h, 5 ans, Prince Gibraltar et Catholique, 1007/2	<i>Magic Trillion</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Tante Sissi, 1026	<i>Merovee</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Fougeraie, 1027	Optimus , h, 4 ans, Kendargent et Pagaille (GER), 1026/6
<i>Lakadame</i> , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Greenland, 1009/1	Magie Du Chenet , f, 4 ans, Galiway (GB) et Fille Du Chenet, 1027/4	Merveille D'Ainay , f, 4 ans, No Risk At All et Torpille D'Ainay, 1036	Panzerina , f, 3 ans, French Fifteen et Panzella FR, 1010/4
Lancia Sport , f, 5 ans, Nirvana Du Berlais et Brasilia Sport, 1029/7	<i>Magie Du Roy</i> , f, 4 ans, Weltstar GER et Fleche Indienne, 1029	Messua De Labrunie , f, 4 ans, Tunis POL et Chitta, 1022/1	Paray , h, 6 ans, Motivator GB et Red Crown AUT, 1037/4
<i>Lara Croft</i> , f, 5 ans, Nidor et Syb Dancer, 1007/4	Magique Pontadour , f, 4 ans, Elliptique (IRE) et Melodynelson, 1039/4	<i>Mightywood</i> , f, 4 ans, Stormy River et Sherywood, 1029	Pascard De Beausse , h, 6 ans, Pastorius GER et Voix Card, 1030/1
<i>Largo Du Bearn</i> , h, 5 ans, Morpheus GB et Oceane Du Bearn, 1009/3	<i>Maimix</i> , f, 4 ans, Gemix et Haiku, 1026/4	<i>Milord De Palma</i> , h, 4 ans, For Fun et Evolve De Palma, 1017/4	Plein Sud , h, 5 ans, Cokoriko et Kaperia, 1009/5
<i>Latino La Noverie</i> , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Quat'Sous D'Or, 1030/4	Majeste Deciergues , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Star Dance, 1008/2	<i>Milovent</i> , h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Ellovent, 1040/1	Pomme Rose , f, 6 ans, Pomellato GER et Tigresse Rose, 1018/2
<i>Lavriot Star</i> , h, 5 ans, Pour Moi IRE et Face A Face, 1034/3	<i>Majestik Hodela</i> , f, 4 ans, Nom De D'La et Coucou Suisse, 1015/4	Mining Tin , f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Everything's Well, 1004/6	Porta Grande , m, 3 ans, Magic Dream et Porta Saragozza, 1016/4
Laydiva , f, 5 ans, Taj Mahal IRE et Smala Diva, 1013/1	<i>Major</i> , h, 4 ans, Headman GB et Shelsy, 1023/5	Miracle Royal , h, 4 ans, Van Beethoven CAN et Jiloka Avenue, 1040/3	Porzman , h, 5 ans, Vol De Nuit GB et Spice, 1044/3
Le Cabernet , h, 6 ans, Masked Marvel GB et Youadi, 1030/7	Malice De Bersac , f, 4 ans, Paban De France et Altesse De Bersac, 1039/5	<i>Miss Du Fenoir</i> , f, 4 ans, Non Rien De Rien et Quadanse, 1029/5	Pourquoi Pas Maman , f, 5 ans, Kingfisher IRE et Pourquoi Pas Elle, 1031/6
<i>Leandro Nonantais</i> , h, 5 ans, Voiladenuo et Civelle, 1028/5	<i>Malicieuse Royale</i> , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Diabliesse Royale, 1023/2	Miss Jang , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Kadjang, 1020/2	Premier Vert , h, 9 ans, Network GER et Katkodile, 1006/5
<i>Leca De Thaix</i> , f, 5 ans, Cokoriko et Deca De Thaix, 1031/2	Manika Madrik , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Crazy Madrik, 1020/3	Miss Tahoe , f, 4 ans, Telecaster GB et Lake Tahoe, 1004/4	Prince Charmant , h, 4 ans, Palace Prince GER et Love Gold, 1008
<i>Legende De Cheneau</i> , f, 5 ans, Nom De D'La et Mimiska, 1033/2	<i>Mantille</i> , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Guinguette, 1023/4	<i>Mon Tresor Dore</i> , h, 4 ans, Bande (IRE) et Tresor Girl, 1015/3	Proverbial , h, 4 ans, Attendu et Perpette, 1027
<i>Lerika</i> , f, 5 ans, Agent Secret IRE et Urika, 1043/6	<i>Mapreference Allen</i> , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Evidence Allen, 1029/6	Monestir , h, 3 ans, Montmartre et La Cure, 1003	Queen De Coeur , f, 3 ans, Bathyrhon GER et Queen Amelia, 1025/6
<i>Lili De Bersy</i> , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Alpha De Bersy, 1014/1	<i>Marechal De L'Air</i> , h, 4 ans, Prince Gibraltar et Fleur De L'Air, 1036/1	<i>Montrouge</i> , h, 4 ans, Manatee GB et Dune Rouge, 1023	Ramona , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Praticks (IRE), 1025/2
<i>Lisette D'Estruval</i> , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Vague D'Estruval, 1006/4	Martin'S Denuo , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Blue Picture (IRE), 1017/1	<i>Montvalezan</i> , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Soie De Cotte, 1008/3	Reef Malpic , f, 4 ans, Taareef USA et Eva Malpic, 1020/5
<i>Loko Mome</i> , f, 5 ans, Cokoriko et Coquette Mome, 1031/3	Martinello , h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Ascot Royale, 1026/7	Monzon , h, 4 ans, Almanzor et Ironique USA, 1015	Rogation , h, 5 ans, Bande (IRE) et Champ D'Honneur (GB), 1031/7
Lora De La Brunie , f, 5 ans, Nicaron GER et Colette De La Brunie, 1041	Maserati Levante , h, 4 ans, American Devil et Electra Queen, 1026	<i>Mure Des Issards</i> , f, 4 ans, Jeu St Eloï et Rapiere, 1022/4	Rory Willong , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Wally Willong, 1008/1
Lorca Malpic , f, 10 ans, Last Train GB et Ashtar, 1041/4	<i>Master Dore</i> , h, 4 ans, Bande (IRE) et Aprila Blue, 1008/5	<i>Musik Please</i> , f, 4 ans, Telecaster GB et Epine Noire, 1027/1	Royale Gold , f, 4 ans, Chanducoq et Royale Spirit, 1015
Lorddelouest , h, 8 ans, Lord Du Sud et Huzyreine, 1002/5	Master Falcon , h, 4 ans, Tunis POL et Aviatrice, 1026	Musistar , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Musikaline, 1026/3	Sacred Union , h, 6 ans, Ultra IRE et Shawnee'S Glory, 1043/2
<i>Louna Fromentin</i> , f, 5 ans, Alhadab et Diskover, 1014/4	<i>Mateline De Guye</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Entre En Scene, 1042/3	<i>My Bel Du Lion</i> , h, 4 ans, Non Rien De Rien et Vazabelle Du Lion, 1023/1	Safille De Houelle , f, 6 ans, Beaumec De Houelle et Raya Hope IRE, 1018/5
<i>Louness Collonges</i> , f, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Toleda Collonges, 1005/3	Matutina , f, 5 ans, Walzertakt GER et Mater Matuta, 1009/2	My Deal , h, 3 ans, Mirage Dancer GB et My Alco, 1024	Saint De Loire , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Lady Closely, 1002/7
Lovely Risk , h, 7 ans, No Risk At All et Lovely Kiss, 1038/3	Max Du Mathan , h, 3 ans, Bathyrhon GER et Thisbee Du Mathan, 1024/2	My Favorite Mix , h, 4 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 1017/2	Saint Tunis , h, 6 ans, Tunis POL et Saintenitouche, 1028
Lucifere Deteillee , f, 7 ans, Manatee GB et Cletie De Teillee, 1035/3	<i>Maya De Baune</i> , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Azur De Baune, 1020/4	Mylady D'Aubrelle , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Kerala Du Berlais, 1040/4	Sainte Helene , f, 3 ans, Doctor Dino et Allez Sainte Croix, 1003/1
*Luna Lupa GB , f, 5 ans, Time Test GB et Lupa Montana USA, 1043/7	Mayagua Du Large , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Fantasy Du Large, 1027	Myrtille Du Large , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Fille Du Large, 1022/3	Sautern De Houelle , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Belle Attitude, 1022/2
<i>Lutka Rock Tavel</i> , f, 5 ans, Kap Rock et Black Pearl Tavel, 1013/4	Maybe Now , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Maybe River, 1020	Naomi Des Mottes , f, 3 ans, Gary Du Chenet et Ewing Des Mottes, 1003/5	Sawadame , f, 3 ans, Doctor Dino et Shekidame, 1025/3
<i>Lynch D'Erable</i> , h, 5 ans, Beaumec De Houelle et Gitane Bleue, 1009/4	Maybe The One , f, 3 ans, Ivanhowe GER et Maybe River, 1016/2	Nevele Star , f, 3 ans, Silverwave et Jarmila, 1010/6	*Say Hay FR , h, 3 ans, Triple Threat et Carrotcake, 1024/7

Secret D'Ete, h, 6 ans, Agent Secret IRE et Yellow Summer, **1005/4**

Serine, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Miss Sonate, **1029/1**

Shades, f, 4 ans, Kapgarde et Shahinda, **1042/6**

Sierro Dino, h, 6 ans, Doctor Dino et Sierra Nevada, **1038/2**

Sirlight, h, 8 ans, Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE, **1028/7**

Soldier Edward, h, 4 ans, King Edward et Miss Chantreuil, **1017/3**

Soldouna, f, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Fontaine Riant, 1015

Speed Des Landes, h, 9 ans, Sinndar IRE et Patiently Waiting, **1038/4**

Speed Emile, h, 7 ans, Estejo GER et Emily Strange (IRE), **1002/2**

Starboss, h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Makboss, 1027

Starspirit Gatsby, h, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Lalacelle, **1024/1**

***Study The Lady GB**, f, 4 ans, Study Of Man IRE et Tedsmore Dame GB, **1042/7**

Sunny Swing, h, 6 ans, Ivanhowe GER et Transcendante, 1028

Super Maco, f, 4 ans, Gemix et Coeur De Valse, **1032/2**

***Sweet David GB**, h, 7 ans, Clovis Du Berlais et Luci Di Mezzanotte GB, **1002/3**

Tara Kind, f, 5 ans, Petillo et Dame Tara, **1019/4**

Telcherboline, f, 4 ans, Seahenge USA et Diva Morita, **1004/3**

Tendavati, h, 3 ans, Technician IRE et Norita Has, 1016

Terraluna, f, 4 ans, Gemix et Terravista, **1017/5**

The Grey Dandy, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Katkota, **1024/5**

The Workaholic, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Work Of Art, **1035/2**

This Story, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Cover Story, **1025/1**

Tixnstones, h, 4 ans, Van Beethoven CAN et Giant Cruiser USA, 1017

Tributaries, m, 4 ans, Gemix et Tenerife Sea, **1027/5**

Vaquera, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Korkouee, **1025/5**

What'S Next, f, 4 ans, Saint Des Saints et Makewish, 1004

Who'S Who, f, 4 ans, Doctor Dino et Whetstone, **1036/3**

Zadall, h, 10 ans, No Risk At All et Zadounia, **1018/3**

Zayina, f, 5 ans, Zarak et Indina, **1029/3**

Zilia Rebel, h, 6 ans, Le Rebel et Zillione, **1028/1**

--	--	--

--	--	--	--